

2. Flux migratoires légaux (immigration et émigration)

2.1. Evolution et perspective historique

2.1.1. Une immigration et un solde migratoire historiquement élevé

Avant de s'attarder sur la seule immigration étrangère, il convient de souligner le fait que l'ampleur accrue des mouvements migratoires pour les Belges comme pour les étrangers.

Avec un peu plus de 105.000 immigrations (Belges et étrangers inclus¹), 2005 a été l'année où l'on a enregistré le plus d'immigrations internationales depuis que l'on dispose de telles statistiques et vraisemblablement de toute l'histoire de la Belgique (fig. 2.1). Les précédents maxima avaient été enregistrés en 1948 et en 1964 suite à la signature d'accords destinés à faciliter le recrutement de la main-d'œuvre étrangère. Contrairement aux précédentes périodes où l'on avait enregistré des pics d'immigration, la croissance actuelle ne peut pas être qualifiée de conjoncturelle. De fait le nombre d'immigrations connaît une croissance quasi continue depuis le milieu des années 1980². Par ailleurs, si les croissances précédentes du nombre d'entrées répondaient à la mise en place temporaire de conditions d'immigrations particulièrement favorables, la dernière phase croissance de l'immigration est un processus de longue durée qui est déconnecté de toute politique migratoire volontariste en la matière.

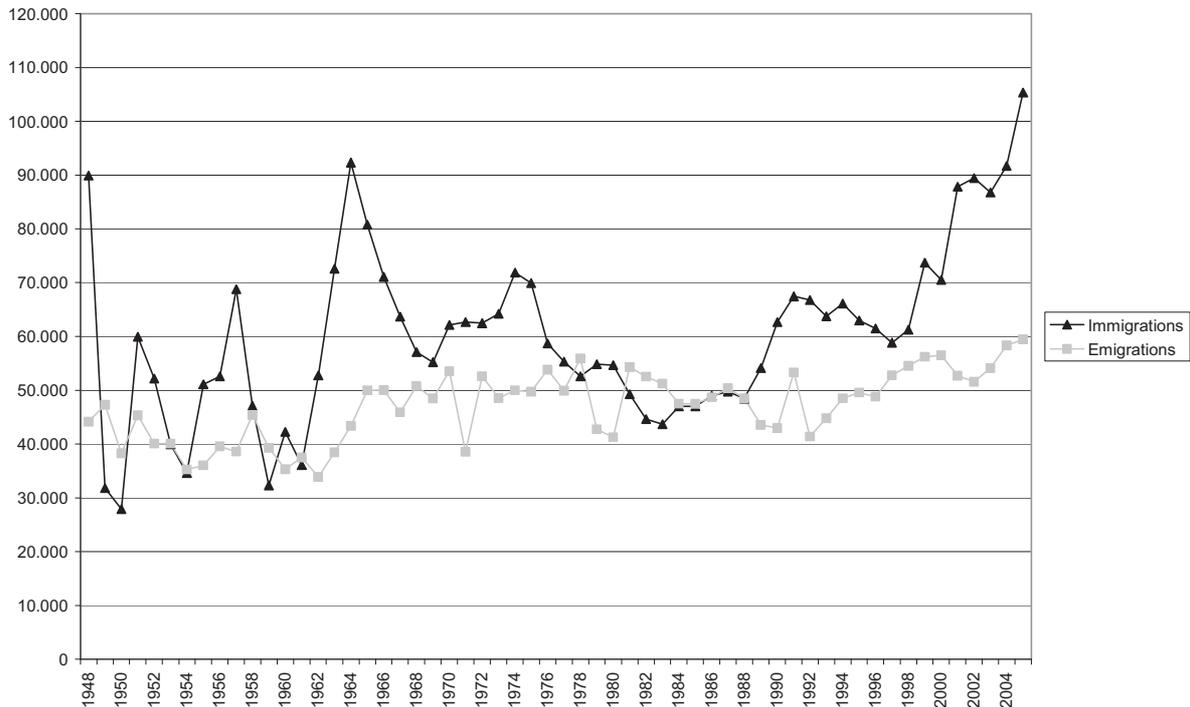
Dans le même temps, sur la longue durée, les émigrations demeurent assez stables entre 40 et 60.000 départs par an depuis les années 1960 (fig. 2.1). Dans le détail, durant les années 1980, on a observé un reflux des départs suivis par une reprise dans la seconde moitié des années 1990. Au final, cette augmentation des émigrations a abouti à un niveau actuel d'environ 60.000 émigrations en 2005 (Belges et étrangers inclus) qui n'empêche pas le solde migratoire de demeurer largement positif (environ 55.000 en 2005) et croissant depuis 1984. En 20 ans, le solde migratoire a entraîné directement un accroissement de 434.000 habitants, sans compter les enfants d'immigrés nés en Belgique.

De manière générale, la Belgique connaît donc une mobilité internationale forte et croissante. Pour intéressant qu'ils soient pour la démographie générale de la Belgique, ces flux migratoires totaux incluant Belges comme étrangers doivent être dépassés pour comprendre les mécanismes sous-jacents. Une première nécessité est de distinguer les flux de l'immigration et de l'émigration des Belges et des étrangers.

¹ En prenant en compte les demandeurs d'asile reconnus ou régularisés regroupés sous la catégorie « changements de registre » par la DG SIE, alors que ceux-ci ne sont pas habituellement considérés.

² Le creux observé dans les statistiques durant le cours des années 1990 correspond en grande partie à une conséquence de l'exclusion des demandeurs d'asile des statistiques de l'immigration.

Figure 2.1. Evolution du nombre total d'immigrations et d'émigrations (Belges et étrangers), 1948-2005 (demandeurs d'asile non reconnus ou régularisés exclus)³



Source : RN – DG SIE

2.1.2. La mobilité internationale et l'émigration croissante des Belges

Si l'arrivée d'étrangers fait l'objet de toutes les attentions, il faut rappeler que les mouvements migratoires des Belges quittant ou revenant en Belgique sont loin d'être négligeables (fig. 2.2). En effet, en 2005, 20.980 Belges ont quitté le pays et 12.950⁴. Les Belges représentaient ainsi environ 12% des immigrants enregistrés et 35% des émigrants de l'année (fig. 2.3).

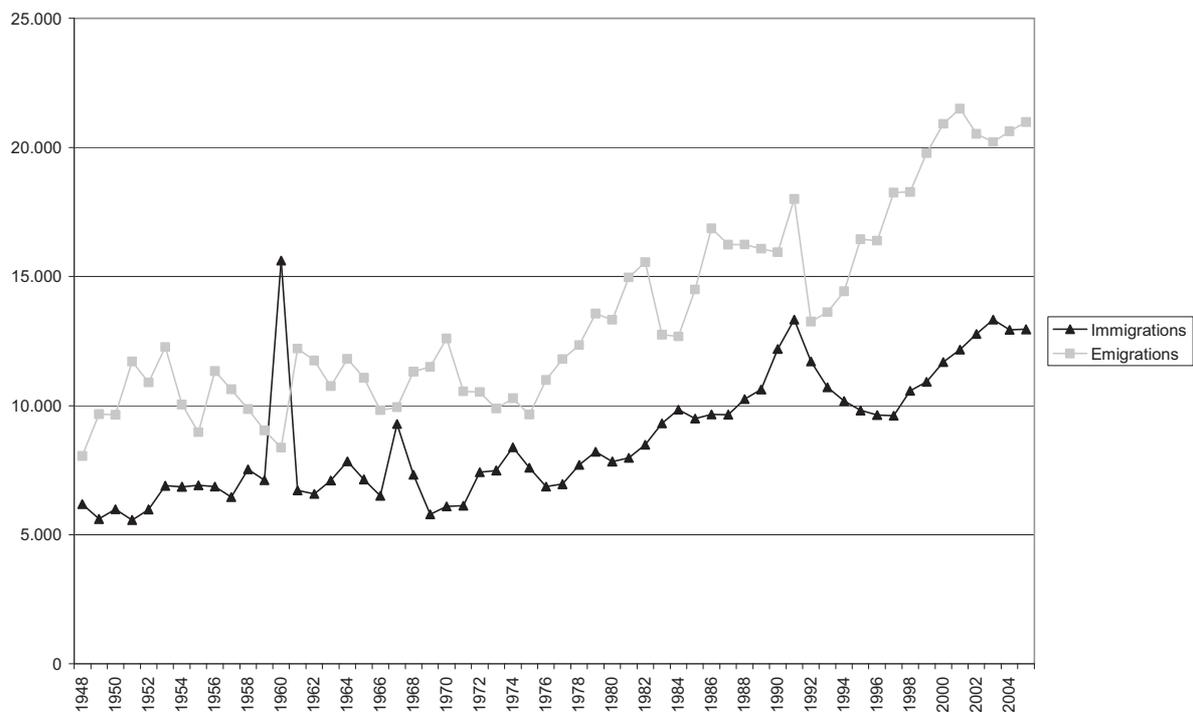
Si la Belgique est aujourd'hui globalement avant tout un pays d'immigration, les Belges ont malgré tout plutôt tendance à partir du pays. Ce solde migratoire négatif n'est pas un phénomène nouveau. La Belgique a jusqu'au XIX^{ème} été une terre d'émigration, même si cet aspect est désormais négligé (Morelli, 1998). Le développement de l'immigration étrangère qui caractérise le XX^{ème} siècle occupe le devant de la scène, mais il ne signifie pas que l'émigration des Belges a disparu. Bien au contraire, depuis la Première Guerre mondiale, le nombre de Belges quittant le pays a toujours dépassé le nombre de Belges revenant en Belgique (Dufrasne, 1943 ; Wattelar, 1988). Seules deux exceptions sont à souligner : avec la crise du début des années 1930, les retours de Belges dépassèrent les nouveaux départs ; durant l'année 1960, l'indépendance du Congo entraîna le retour de près de 16.000 Belges. A

³ Les demandeurs d'asile reconnus réfugiés ou régularisés ont été inclus au nombre des immigrants contrairement aux pratiques habituelles de la DG SIE à partir de 1999 (les données ne sont pas disponibles pour la période précédente). Le solde des radiés d'office et des réinscrits ayant été radiés d'office a été comptabilisé dans les émigrations.

⁴ Les seuls départs considérés sont les départs déclarés. Le solde des radiés d'office et des réinscrits ayant été radiés d'office a été comptabilisé dans les émigrations.

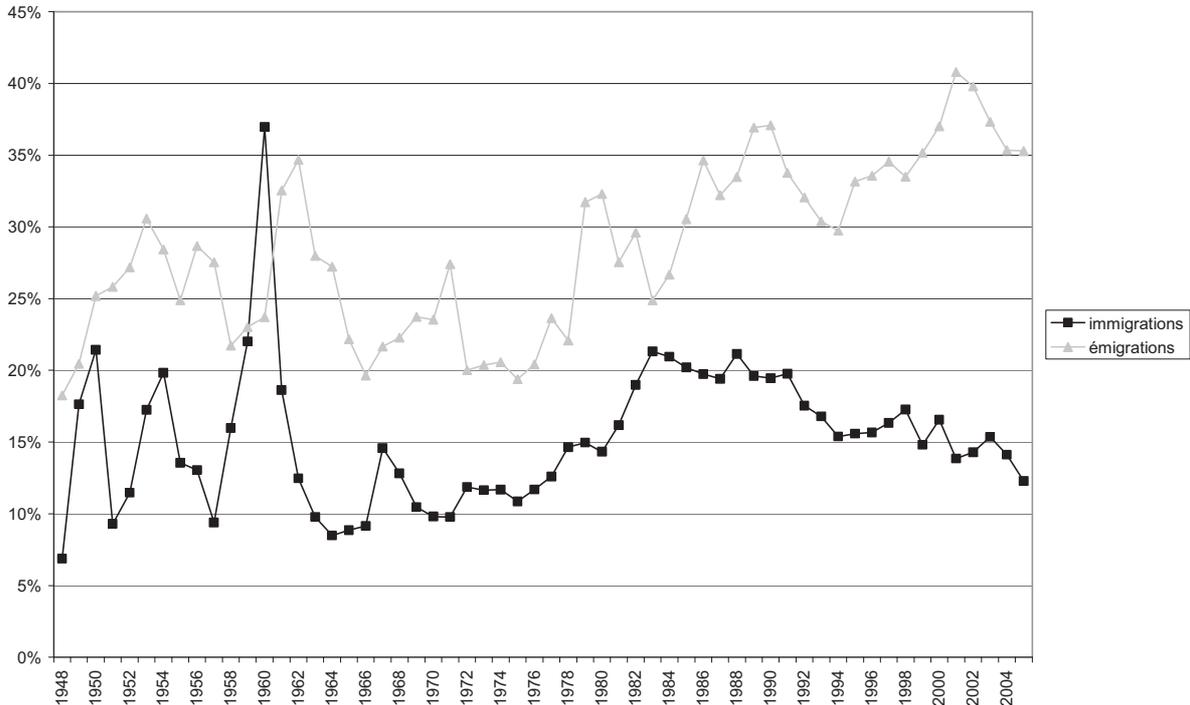
part durant quelques périodes de crise exceptionnelles, l'émigration des Belges est donc une constante, mais l'ampleur du mouvement s'est développée très nettement à partir de la seconde moitié des années 1970.

Figure 2.2. Evolution du nombre d'immigrations et d'émigrations de Belges, 1948-2005



Source : RN – DG SIE

Figure 2.3. Part des Belges dans les immigrations et émigrations internationales affectant la Belgique, 1948-2005



Source : RN – DG SIE

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'émigration des Belges touche quasiment l'ensemble des communes du pays (fig. 2.4). Seules quelques communes se distinguent par un solde migratoire positif pour ce qui concerne la population de nationalité belge. Toujours contrairement au cliché, les Belges qui partent sont d'abord des adultes d'âge actif le plus souvent jeunes, souvent de jeunes hommes, mais aussi des couples avec des enfants et assez marginalement de jeunes pensionnés (fig. 2.5), ce qui correspond aussi grosso modo aux âges de l'immigration des étrangers. L'immigration étrangère joue donc en termes démographique aussi un rôle de remplacement, notamment aux âges actifs.

Si les ampleurs des mouvements migratoires des Belges et des étrangers ne sont pas directement comparables, il convient de ne pas les dissocier totalement. D'une part, comme l'arrivée d'étrangers, les expériences migratoires de plus en plus fréquentes des Belges soulignent la mobilité internationale accrue de manière générale et son impact grandissant pour la société belge. D'autre part, l'intensification des deux types de migrations internationales - migrations des Belges et migrations des étrangers - trouve sa source dans le même processus : la mondialisation. Notre rapport se focalise sur la migration internationale des étrangers, mais la mobilité internationale croissante des Belges ne doit pas être oubliée pour comprendre le cadre général dans lequel s'insère cette immigration étrangère.

Figure 2.4

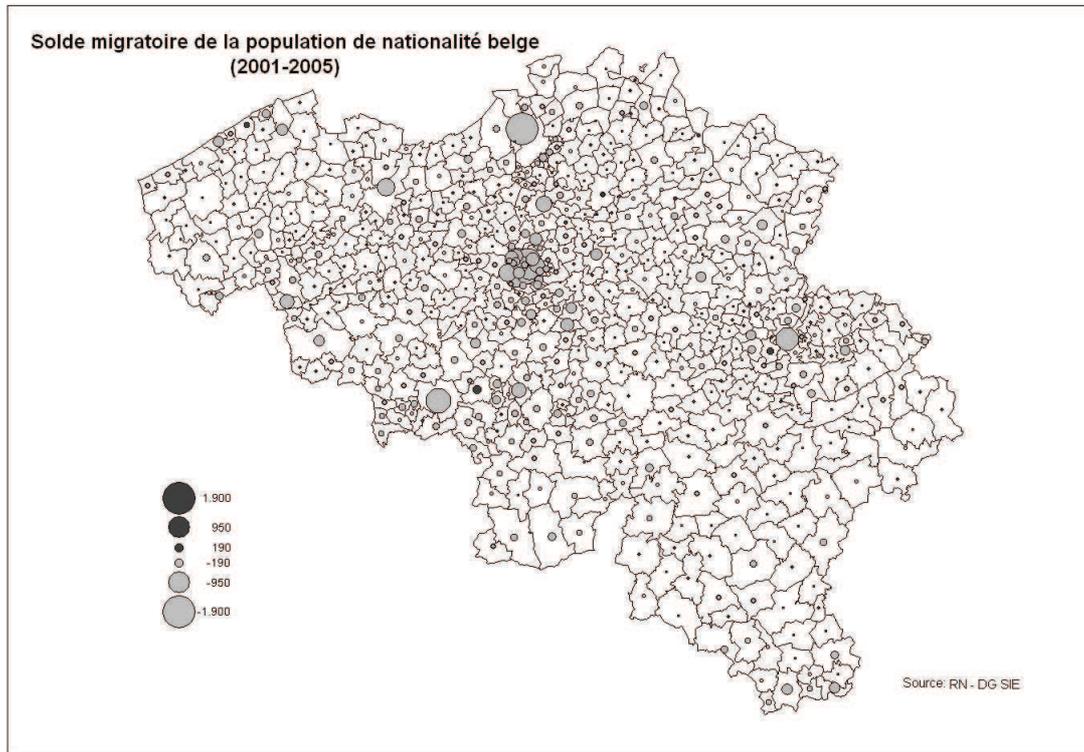
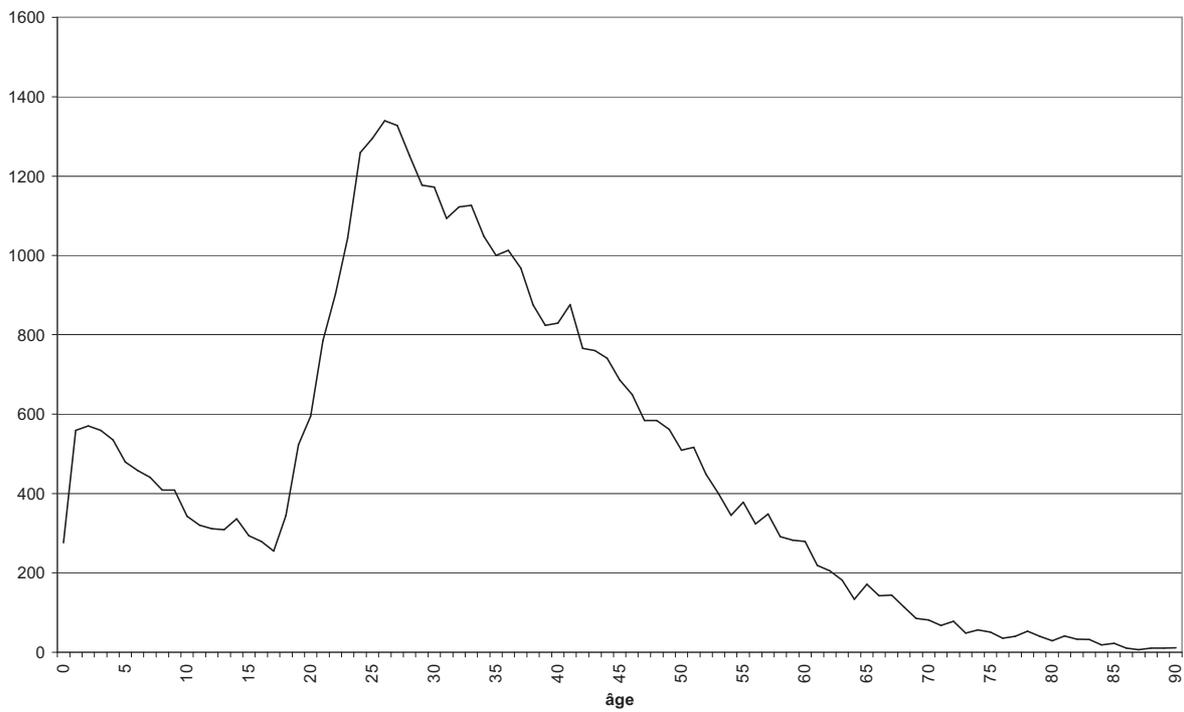


Figure 2.5. Age des émigrants belges, 2005



Source : RN – DG SIE

2.1.3. Une croissance sans précédent de l'immigration étrangère

Si les Belges ont tendance à quitter le pays, le solde migratoire totale de la Belgique (Belges et étrangers inclus) est très largement positif grâce à l'apport de l'immigration étrangère.

Le nombre d'entrées d'étrangers est de fait à un niveau historiquement élevé. Plus de 90.000 immigrations étrangères ont été enregistrées en 2005⁵. On a ainsi dépassé de loin les précédents maximums observés en 1948 et 1964, ce qui est remarquable à plus d'un titre (fig. 2.6). En effet, l'immigration étrangère était souhaitée et organisée par l'Etat dans l'après-guerre et les années 1960. Par ailleurs, les pics observés précédemment étaient assez conjoncturels, alors que loin d'être le fruit de la conjoncture, cette immigration étrangère croissante s'inscrit dans la longue durée puisque le début de la hausse des entrées remonte au milieu des années 1980.

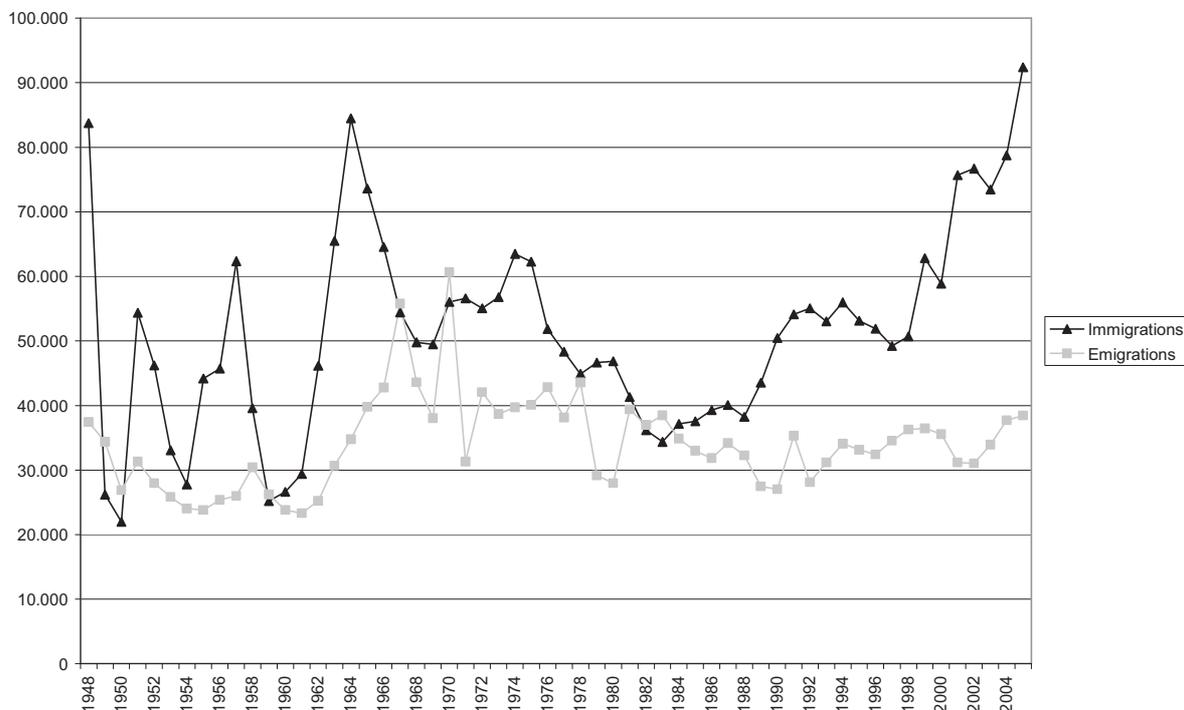
Après le premier choc pétrolier, la décision prise en 1974 de mettre un terme à l'immigration de travail avait clairement permis de réduire le nombre d'immigrations étrangères, permettant même d'enregistrer un solde migratoire négatif pour la population étrangère en 1982 et 1983. Cependant, dès 1984, les entrées commencèrent à croître, dépassant le nombre des départs et rééquilibrant le solde migratoire. Les modalités de cette reprise de l'immigration sont bien connues. Il s'agit tout d'abord de la conséquence du développement de ce qu'on désigne sous le terme générique de « regroupement familial ». D'un côté, dans le cas des étrangers déjà établis en Belgique et qui ont laissé une partie de leur famille à l'étranger avant d'immigrer, les membres de la famille ont le droit d'immigrer. De l'autre, des étrangers et des Belges établis en Belgique épousent des étrangers qui obtiennent de ce fait le droit d'entrer en Belgique. La reprise de l'immigration des années 1980 correspond aussi à une reprise de l'immigration d'Européens, laquelle avait aussi été affectée par la crise des années 1970.

Le début des années 1990 voit la croissance des entrées s'amplifier sous le coup du regroupement familial et de l'immigration européenne, mais un troisième phénomène majeur entre en jeu : l'augmentation spectaculaire du nombre des demandes d'asile à partir de 1989. La chute des demandes d'asile de 1994 à 1997 entraîne une réduction temporaire des entrées, réduction amplifiée par l'exclusion des demandeurs d'asile des statistiques de l'immigration à partir de 1995 (la diminution des entrées est donc assez artificielle de 1995 à 1998). Malgré tout, les entrées repartent fortement à la hausse dès 1998 pour connaître le niveau record actuel. L'exclusion des demandeurs d'asile de la statistique rend malgré tout difficile l'utilisation de cette statistique basée sur une définition officielle de l'immigration éloignée de la réalité⁶. Ce « tour de passe-passe statistique » minimise nettement l'ampleur de la reprise à partir de 1998, mais elle gomme surtout un événement important : l'afflux massif de demandeurs d'asile de 1998 à 2001. 2001 avec près de 40.000 demandeurs d'asile enregistrés a vraisemblablement constitué un pic assez marqué en termes d'immigration internationale. Ce pic a été suivi par une accalmie et une nouvelle croissance marquée en 2005 du fait de l'élargissement de l'Union européenne à cette date et de l'augmentation notable des flux principalement en provenance de Pologne.

⁵ Y compris lesdits changements de registres qui correspondent à l'obtention d'un titre de séjour par des demandeurs d'asile suite à une reconnaissance du statut de réfugié, ce qui explique la différence d'estimation par rapport au chiffre officiel publié par la DG SIE.

⁶ La DG SIE ne comptabilise pas les réfugiés reconnus dans les flux de l'immigration, mais les ajoute à la catégorie « ajustement » sous l'appellation administrative « changement de registre ». Nous avons été à même de les prendre en compte dans certains graphiques qui sont clairement identifiés (les figures 2.1, 2.6 et 2.7.) afin de redonner une vision plus réaliste de la situation.

Figure 2.6. Evolution du nombre d'immigrations et d'émigrations d'étrangers, 1948-2005 (demandeurs d'asile non reconnus ou régularisés exclus)⁷



Source : RN – DG SIE

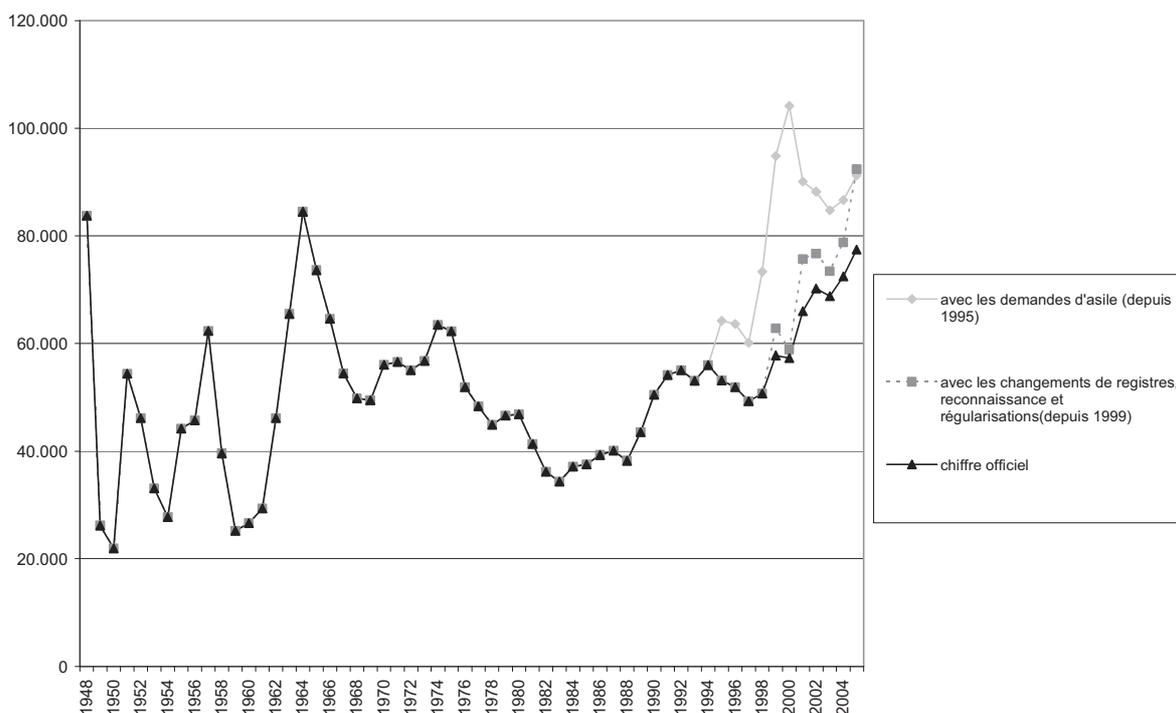
Afin de donner une idée plus juste de l'évolution, on peut essayer d'estimer l'évolution du nombre d'entrées totales en ajoutant le nombre des nouveaux demandeurs d'asile aux immigrations enregistrées par la statistique officielle (fig. 2.7, courbe gris clair). On peut aussi estimer l'immigration en ne prenant pas en compte les demandeurs d'asile, mais les demandeurs d'asile obtenant un titre de séjour, c'est-à-dire reconnus ou régularisés d'une manière ou d'une autre (fig. 2.7, courbe gris moyen). En effet, on peut estimer que les demandeurs d'asile ne bénéficient pas d'un droit au séjour durable et ne doivent pas systématiquement être pris en compte par la statistique, mais on devrait au moins les comptabiliser dans les flux d'immigration lorsqu'ils accèdent à un statut plus stable. Dans les deux cas, on voit que depuis 1995, la statistique officielle donne une idée très biaisée de l'évolution des flux réels de l'immigration (fig. 2.7, courbe noire). Le fait de prendre en compte les demandeurs d'asile dès le dépôt de la demande permet de faire correspondre la statistique avec la réalité migratoire immédiate. Le fait de ne prendre en compte que les demandeurs obtenant un statut stable permet de limiter l'impact des demandes d'asile « infondées », tout en prenant en compte les demandeurs d'asile obtenant un droit au séjour durable. Cela se fait cependant au prix d'une appréhension biaisée de la date d'arrivée qui est

⁷ Les demandeurs d'asile reconnus réfugiés ou régularisés ont été inclus au nombre des immigrants contrairement aux pratiques habituelles de la DG SIE à partir de 1999 (les données ne sont pas disponibles pour la période précédente). Le solde des radiés d'office et des réinscrits ayant été radiés d'office a été comptabilisé dans les émigrations.

décalée à la date de reconnaissance du statut de réfugié ou de régularisation, laquelle date peut être assez éloigné de la date d'immigration réelle⁸.

Malheureusement, nous ne pourrions prendre en compte les demandeurs d'asile dans le reste de ce travail pour caractériser les flux migratoires, les populations étrangères ou d'origine étrangère, les données sur les demandeurs d'asile étant beaucoup plus limitées que celles dont nous disposons sur les étrangers non demandeurs d'asile⁹.

Figure 2.7. Estimation de l'évolution du nombre d'immigrations d'étrangers selon que l'on inclut ou non les demandeurs d'asile, 1948-2005



Source : RN – DG SIE et Registre d'attente – Office des étrangers

2.1.4. Une ré-émigration et des retours d'étrangers assez faibles

Le processus de ré-émigration (départ d'un immigré vers un pays étranger) et celui assez proche du retour n'a fait l'objet que de peu d'études quantitatives approfondies (Cassarino, 2004), alors même que la promotion de ces « retours » fut longtemps mise en avant sur la scène politique comme une solution possible à un certain nombre de problèmes liés à l'immigration.

⁸ Le décalage entre date d'entrée et date d'obtention d'un statut stable explique le fait que, pour l'année 2005, on observe davantage d'entrées si l'on ne prend en compte que les réfugiés reconnus et les demandeurs d'asile régularisés, laquelle estimation dépasse celle que l'on obtient en incluant tous les demandeurs d'asile. En effet, les réfugiés et demandeurs d'asile reconnus ou régularisés en 2005 proviennent pour partie de demandeurs d'asile ayant déposé l'asile durant les années précédentes où l'on avait observé plus de demandes d'asile...

⁹ Les caractéristiques précises des demandeurs sont mal connues, mais surtout le nombre de demandes pendantes est très mal apprécié et, quand il l'est, on ne dispose que d'un nombre total de dossiers pendants, sans possibilités de connaître les caractéristiques des demandeurs ayant des demandes en cours. Sans connaissance précise des demandes pendantes, la prise en compte des demandeurs d'asile dans le calcul des indicateurs se rapportant aux étrangers résidant dans le pays n'est pas possible.

Alors que les entrées d'étrangers ont largement repris depuis le début des années 1980, force est de constater que les départs d'étrangers sont assez faibles (fig. 2.6). Sur le long terme, ils stagnent, voire déclinent depuis la fin des années 1960. Ils ont légèrement crû durant les dix dernières années, mais cette croissance très modérée est loin de compenser la réelle explosion des entrées.

Les explications à cette stagnation des retours sont assez diverses, voire contradictoire selon le point de vue de leurs auteurs. Tout d'abord, il est vrai que le différentiel des niveaux de vie reste élevé entre les pays traditionnels d'émigration et la Belgique, laissant subsister des conditions favorables à l'émigration et peu favorables au retour des immigrés. De plus, du fait de l'ancienneté de certaines immigrations, du développement de ladite seconde génération issue de l'immigration (les personnes nées en Belgique de parents immigrés) et même de la troisième génération, les retours sont moins facilement envisageables pour les immigrés et leurs descendants, même si les allers-retours peuvent être fréquents. Finalement, les difficultés rencontrées lors de l'immigration ont vraisemblablement un effet pervers décourageant les retours et faisant naître des peurs irraisonnées, alors même que le droit au retour vers la Belgique est souvent garanti en droit à un certain nombre de catégories d'étrangers décidant de quitter le pays.

Aussi bien en termes d'émigration que d'immigration, on mesure bien l'échec des politiques visant à limiter les entrées et la surestimation de l'ampleur des retours d'immigrés. Au total, avec une émigration faible et une immigration croissante, le solde migratoire de la population étrangère est largement positif et croissant.

Retours et éloignements : la confusion des termes

Lorsque nous parlons ici de « retours », nous nous référons au processus de retours d'immigrants en situation légale quittant le pays ou censé avoir quitté le pays à la suite du non renouvellement de leur titre de séjour. Dans un certain langage administratif et dans une littérature spécialisée sur l'immigration irrégulière, le terme de « retour » est utilisé, à notre sens assez abusivement, pour désigner les retours forcés et les retours assistés d'étrangers en situation irrégulière. Afin de ne pas faire d'amalgames entre immigration et irrégularité, cette seconde acception du terme « retour » ne sera pas utilisée dans ce rapport et devrait être évitée de manière plus large. Le phénomène couvert par cette seconde acception sera par contre couvert dans la dernière partie du rapport concernant les statistiques de l'irrégularité.

2.1.5. Une immigration européenne malgré les évolutions et les perceptions

2.1.5.1. Aperçu général

Trois nationalités se détachent nettement, les Français, les Néerlandais et les Marocains représentant respectivement 13, 13 et 9% des entrées d'étrangers en 2005 (fig. 2.10 et tab. 2.1). Les autres nationalités regroupent beaucoup moins d'immigrants. Il s'agit des Polonais qui représentent 6% des entrées, des Allemands et des Turcs et qui représentent environ 4% de celles-ci. Viennent ensuite les Roumains, la quasi-totalité des pays méditerranéens membres de l'Union-Européenne, les Britanniques et les Américains. A l'exception du Maroc

et de la Turquie, l'essentiel des flux migratoires importants proviennent donc de l'Union Européenne (y compris les nouveaux membres de celles-ci) ou de pays riches comme les Etats-Unis.

Contrairement à l'opinion courante, la plus grande part de l'immigration durant ces dernières années est principalement le fait de ressortissants communautaires (fig. 2.8). Ainsi, sur les 77.387 immigrations d'étrangers enregistrées en 2005¹⁰, 41.325 correspondaient à des entrées de ressortissants communautaires (53%). Ces immigrants communautaires provenaient essentiellement des anciens pays membres de l'Union Européenne à 15 telle qu'elle existait avant 2004 (34.872, soit 45% du total des entrées). La part des ressortissants des 10 nouveaux membres entrés dans l'Union en 2004 demeure faible (6.453, soit 8% du total des entrées), de même que celles des Roumains et Bulgares entrés dans l'Union en 2007 (3.175 entrées, soit 4% du total des entrées). La progression d'un certain nombre de flux migratoires en provenance de cette récente extension de l'Union Europe est notable sur les dernières années. Il s'agit principalement du cas des Polonais et des Roumains.

Si l'immigration non-communautaire a fortement crû durant la dernière décennie, la croissance de l'immigration communautaire ne doit donc pas être négligée, même si cette composante n'est pas toujours perçue. En effet, depuis le début des années 2000, en chiffres absolus, la croissance de l'immigration communautaire (anciens membres comme nouveaux membres) est supérieure à celle de l'immigration non communautaire (fig. 2.9).¹¹

Après l'Europe, l'Afrique est le deuxième continent d'origine des nouveaux immigrants. Cependant, contrairement à la perception courante, en dehors du Maroc et de quelques pays comme le Congo (R.D.C.) ou l'Algérie, les flux de l'immigration africaine restent encore ténus et n'aboutissent pas à une immigration légale notable. Toutefois, le fait que les demandeurs d'asile ne soient pas comptabilisés réduit artificiellement la part des Africains qui forment une importante partie des demandeurs d'asile.

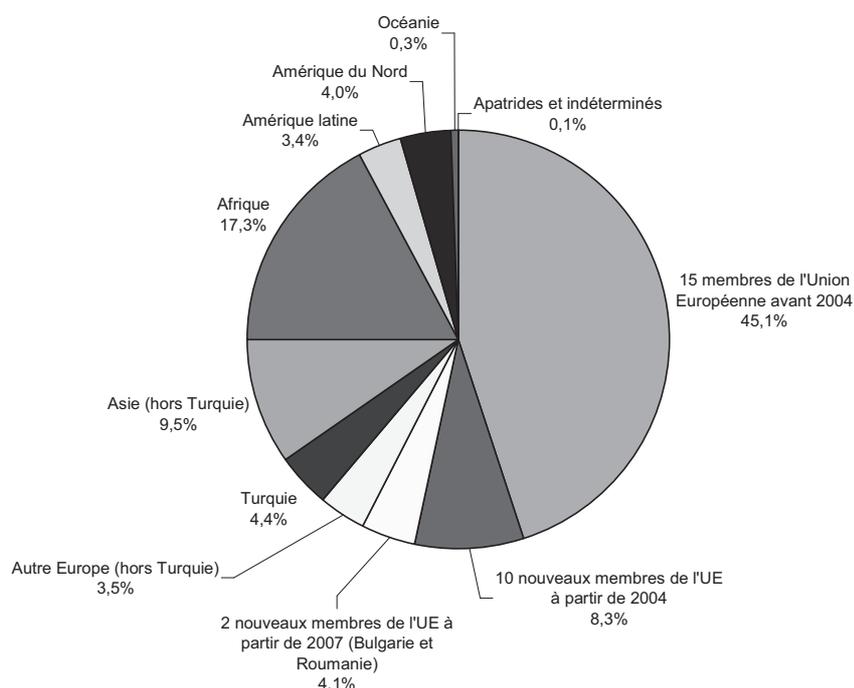
Une progression spectaculaire des nouveaux migrants asiatiques (Turcs exclus) est ensuite assez nette avec des contingents nombreux d'immigrants en provenance d'Inde, du Japon, de Thaïlande, du Pakistan, des Philippines... La migration chinoise, qui avait fortement crû au tout début des années 2000, tend quant à elle à décroître récemment. Ce groupe de nouveaux immigrants asiatiques, par ailleurs assez hétérogène, est particulièrement intéressant car, s'il n'a jusqu'à présent pas eu la faveur des médias et des chercheurs¹², il ne s'en développe pas moins très rapidement.

¹⁰ Ce chiffre ne prend pas en compte lesdits changements de registre contrairement aux données précédentes car le détail de ces données par nationalité n'est pas disponible.

¹¹ Le fait que les demandeurs d'asile ne soient pas pris en compte a évidemment un impact sur la répartition.

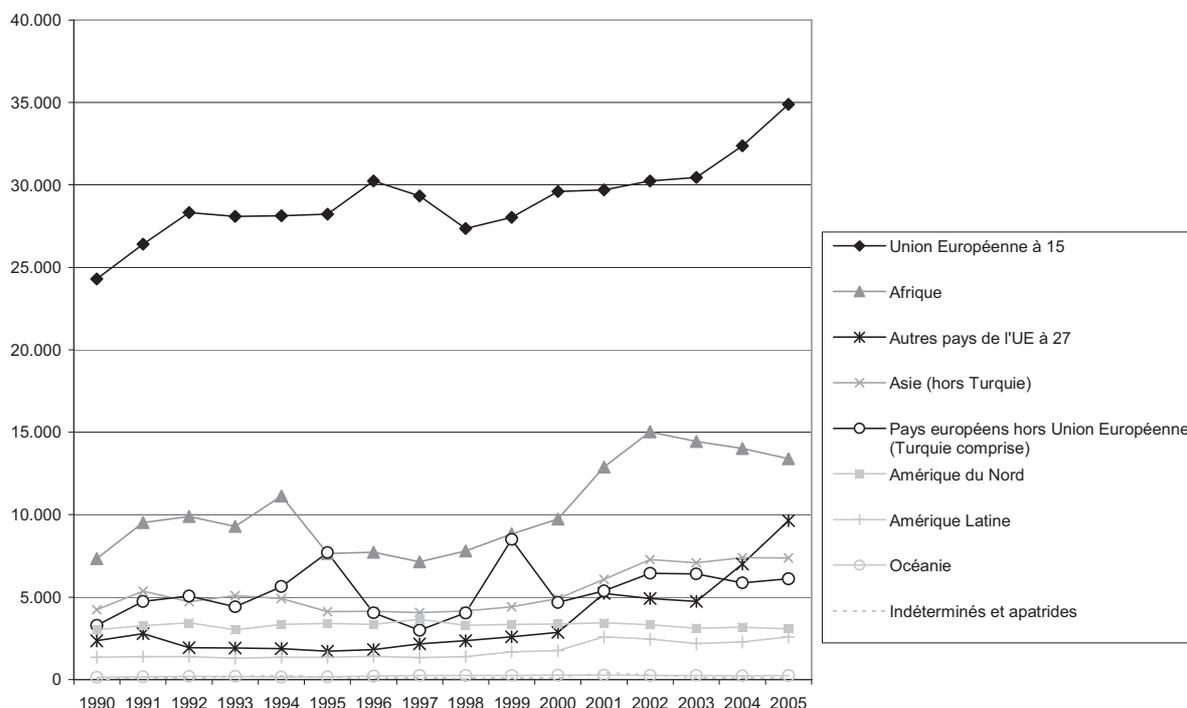
¹² On notera une étude qui montre bien l'importance de certaines de ces nationalités dans le cadre des migrations de mariage (Pauwels et al., 2007).

Figure 2.8. Répartition par grands groupes de nationalité des immigrations enregistrées en 2005 (hors demandeurs d'asile et réfugiés)

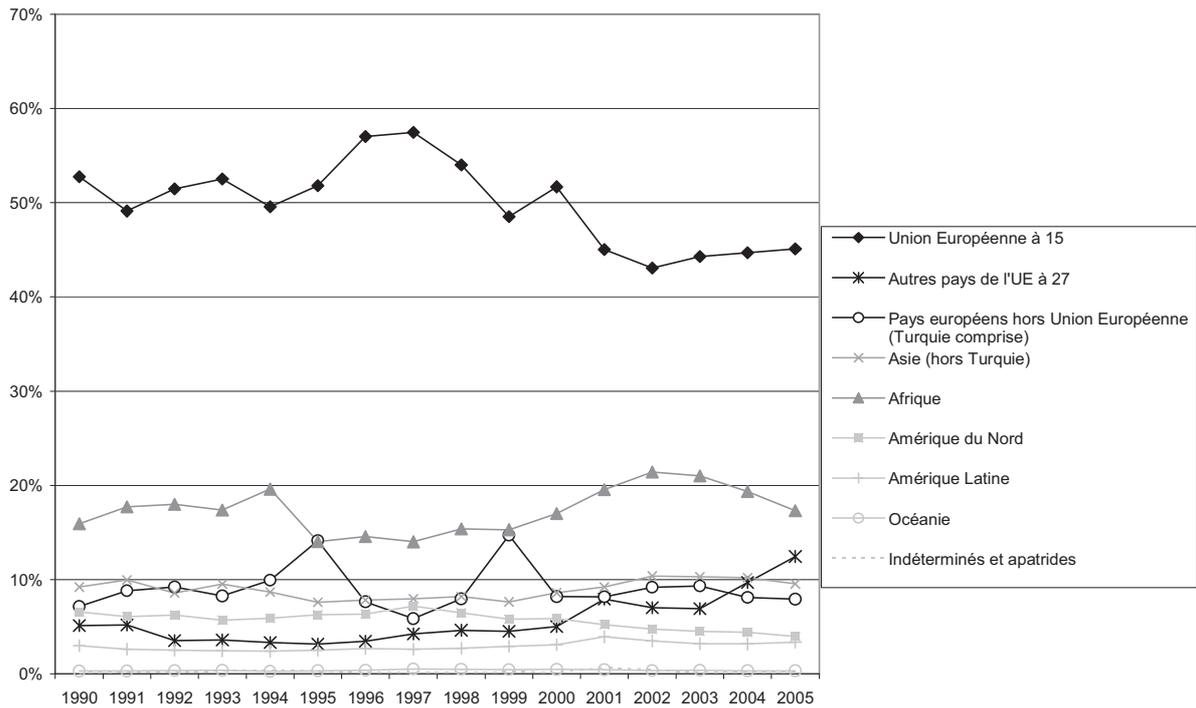


Source : RN – DG SIE

Figure 2.9. Evolution par grands groupes de nationalité des immigrations enregistrées, 1990-2005 (hors demandeurs d'asile et réfugiés depuis 1995)
A. Chiffres absolus

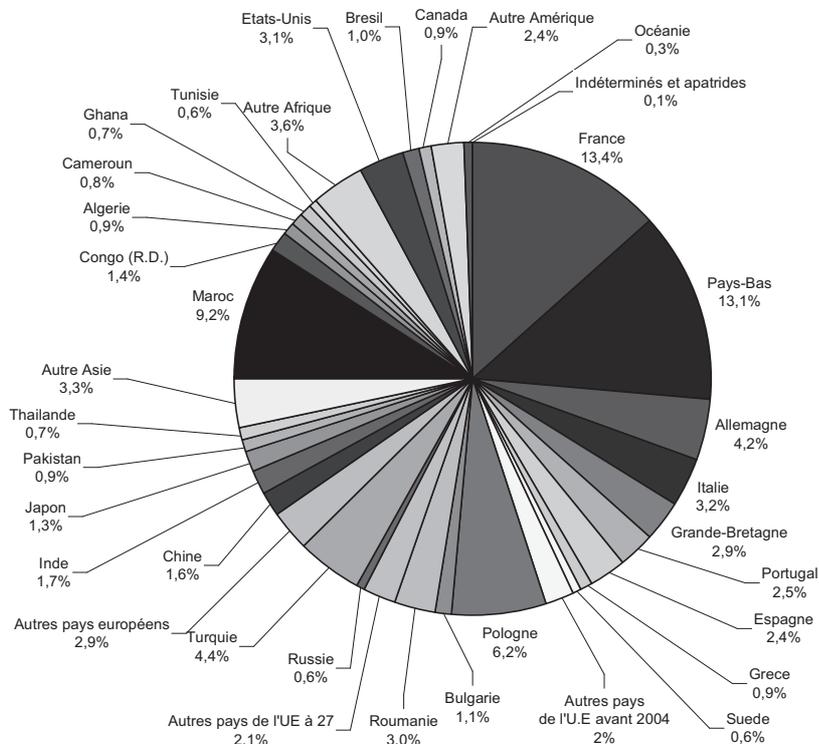


B. en pourcentage



Source : RN – DG SIE

Figure 2.10. Nationalité des immigrations enregistrées en 2005 (hors demandeurs d'asile et réfugiés)



Source : RN – DG SIE

2.1.5.2. Une immigration européenne¹³ forte qui se modifie

Si les années 1990 et le début du millénaire ont été marqués par le retour des immigrants en provenance d'Europe centrale et orientale, l'essentiel des immigrations européennes est encore aujourd'hui le fait des ressortissants des anciens pays de l'Union Européenne à 15 (fig. 2.11 et tab. 2.1). La fin des années 1990 et l'élargissement de mai 2004 ont amené une croissance des flux en provenance des nouveaux pays membres de l'Union et notamment de la Pologne et de la Roumanie. Cependant, ces flux restent à un niveau assez réduit comparé aux ressortissants des anciens membres de l'Union Européenne. L'immigration européenne en provenance des pays qui ne sont pas aujourd'hui membres de l'Union est plus chaotique. Le flux principal en provenance de Turquie constitue traditionnellement la seule immigration non communautaire. Cependant, il a stagné durant la décennie 1990. Les années 1990 ont aussi été marquées par deux afflux massifs de demandeurs d'asile au moment les plus durs des crises bosniaques et kosovares, respectivement au début et à la fin de la décennie, mais l'afflux reste assez ponctuel et d'ampleur limitée au regard des « vagues » continues de l'immigration des communautaires. Ce flux de demandeurs d'asile est camouflé à partir de 1995 par l'exclusion des demandeurs d'asile des statistiques (fig. 2.11).

De fait, les 4 pays limitrophes (France, Pays-Bas, Allemagne et Luxembourg) alimentent 47% des immigrations européennes (fig. 2.12). Loin d'être une simple migration transfrontalière ancienne, ces flux de courte distance sont en évolution rapide. La croissance des flux de l'immigration française et néerlandaise est tout à fait comparable à ce que l'on observe pour les flux non européens. Les flux de l'immigration française avaient déjà atteint des sommets durant les années 1960, mais la crise des années 1970 les avait durement affectés. Ils sont revenus aujourd'hui à un niveau historique élevé (plus de 10.000 entrées pour 2005) qui en fait le principal flux d'immigration (fig. 2.13). Dans le cas néerlandais (fig. 2.14), la croissance est plus linéaire et moins précoce, mais l'évolution est tout aussi remarquable faisant de l'immigration néerlandaise, le deuxième flux d'immigration légale en Belgique à un niveau quasiment identique au flux français, loin devant l'immigration marocain (un peu plus de 7.000 entrées en 2005).

En plus des pays frontaliers, une autre grande partie des immigrations provient d'autres anciens membres de l'Union Européenne : l'Italie, la Grande-Bretagne, le Portugal et l'Espagne pour ne citer que les principaux. Les seules nouvelles migrations à s'être réellement développées de manière remarquable durant les années récentes sont les migrations polonaise (un peu plus de 4.800 entrées en 2005) et roumaine (2.300 entrées). Les autres pays nouvellement membres de l'Union émergent peu à peu, notamment la Bulgarie, mais ces migrations demeurent plus limitées. De manière générale, il convient peut-être de relativiser cette reprise de l'immigration en provenance des nouveaux pays membres de l'Union. Pour donner un ordre grandeur, l'ensemble des flux en provenance des nouveaux pays membres ne correspond qu'au nombre d'entrées annuelles de Français ou de Néerlandais.

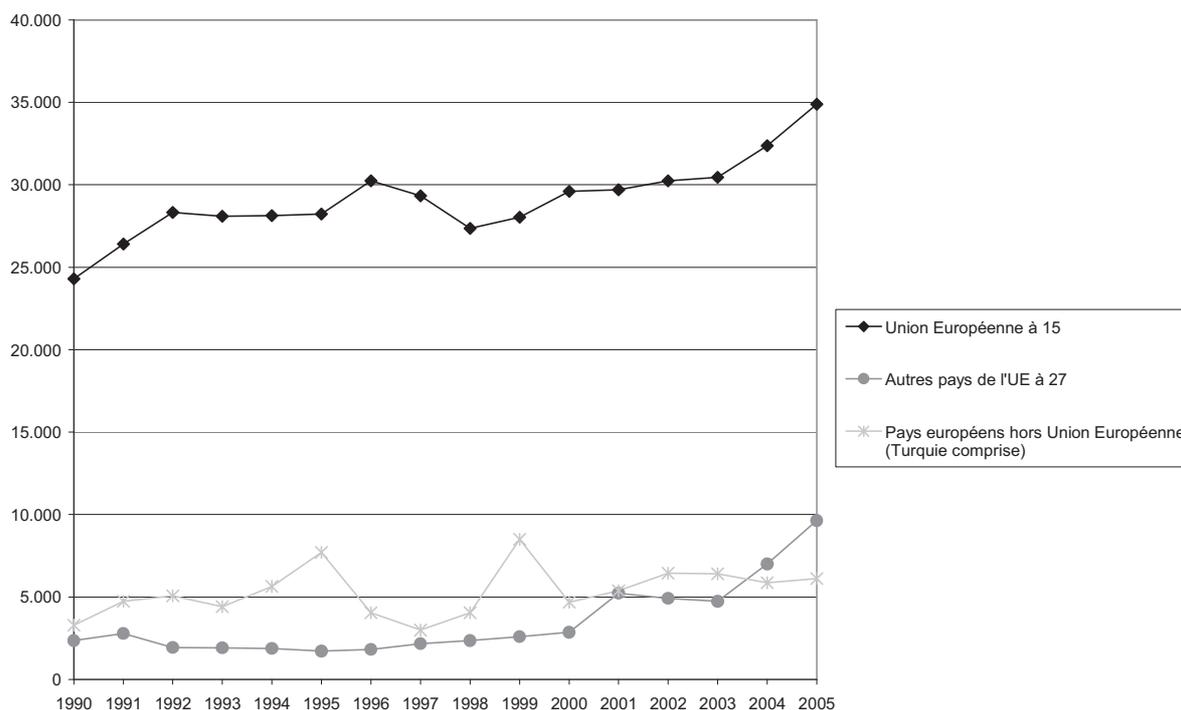
L'immigration turque demeure notable, puisqu'il s'agit toujours du deuxième flux non communautaire. Cependant, alors que les nombres d'entrées de Marocains et de Turcs étaient

¹³ Dans tous les tableaux et graphiques, la Turquie est considérée au sein de la catégorie « Europe » conformément à l'usage statistique et aux classifications utilisées par la statistique belge (Direction générale statistique et information économique du SPF Emploi) et européenne (Eurostat). Nous sommes conscients que cette classification peut donner lieu à controverse. C'est pourquoi, afin d'éviter toute confusion, on a décidé de privilégier la distinction entre les ressortissants de l'Union Européenne et les ressortissants du reste du monde. Dans la mesure du possible, on a par ailleurs essayé de traiter de la situation spécifique de Turquie à part.

grosso modo équivalents au début des années 1990, les immigrations turques ont connu une croissance beaucoup plus modérée que la moyenne (fig. 2.15) et une stagnation en pourcentage (fig. 2.16). Bien sûr, le biais statistique lié à l'exclusion des demandeurs d'asile des statistiques à partir de 1995 a eu un impact pour les Turcs¹⁴, alors qu'il n'a pas du tout affecté d'autres flux comme le flux Marocain. Cependant, cette seule différence ne permet pas d'expliquer la différence de dynamique. En effet, les demandes d'asile turques sont aujourd'hui assez faibles. Là où il y a eu reprise franche pour les Marocains, on n'a donc observé une stagnation pour les Turcs.

Plus généralement, l'immigration européenne reste forte donc. Même si elle se transforme, les migrations en provenance des pays limitrophes restent prépondérantes et le rythme du changement est assez mesuré. Bien loin des craintes fantasmées une première fois au moment de la chute des régimes communistes d'Europe centrale et orientale et une seconde fois au moment de l'élargissement de 2004, le flux en provenance d'Europe centrale et orientale croît, mais à un rythme modéré dans la plupart des cas, ce qui n'exclut pas quelques exceptions. Les nouveaux flux en provenance de Pologne et de Roumanie se caractérisent ainsi par leur dynamisme et mériteraient des analyses plus fines.

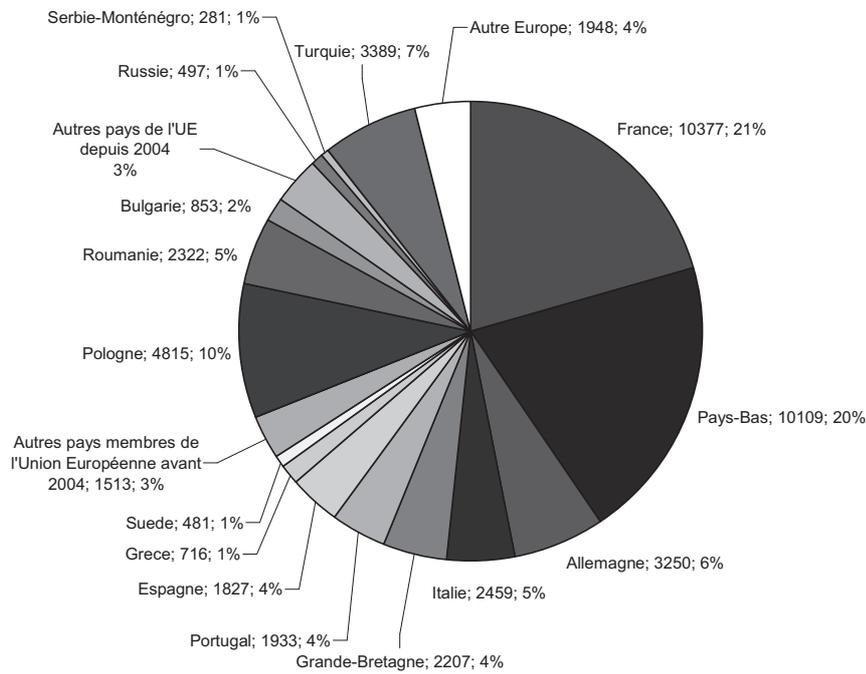
Figure 2.11. Evolution par grands groupes de nationalité des immigrations européennes, 1990-2005 (hors demandeurs d'asile et réfugiés)



Source : RN – DG SIE

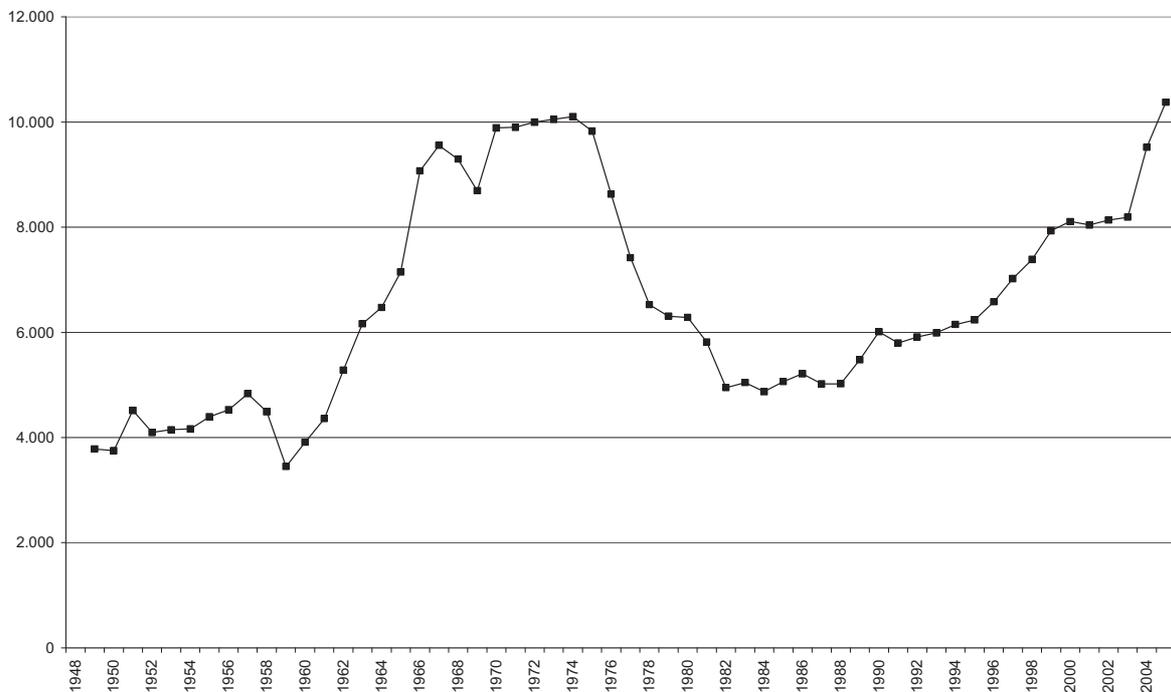
¹⁴ La chute de l'immigration turque en 1995 et le renversement de tendance (fig. 2.15 et 2.16) donne de fait une bonne appréciation du biais statistique.

Figure 2.12. Principales nationalités des immigrants européens, 2005
(hors demandeurs d'asile et réfugiés)



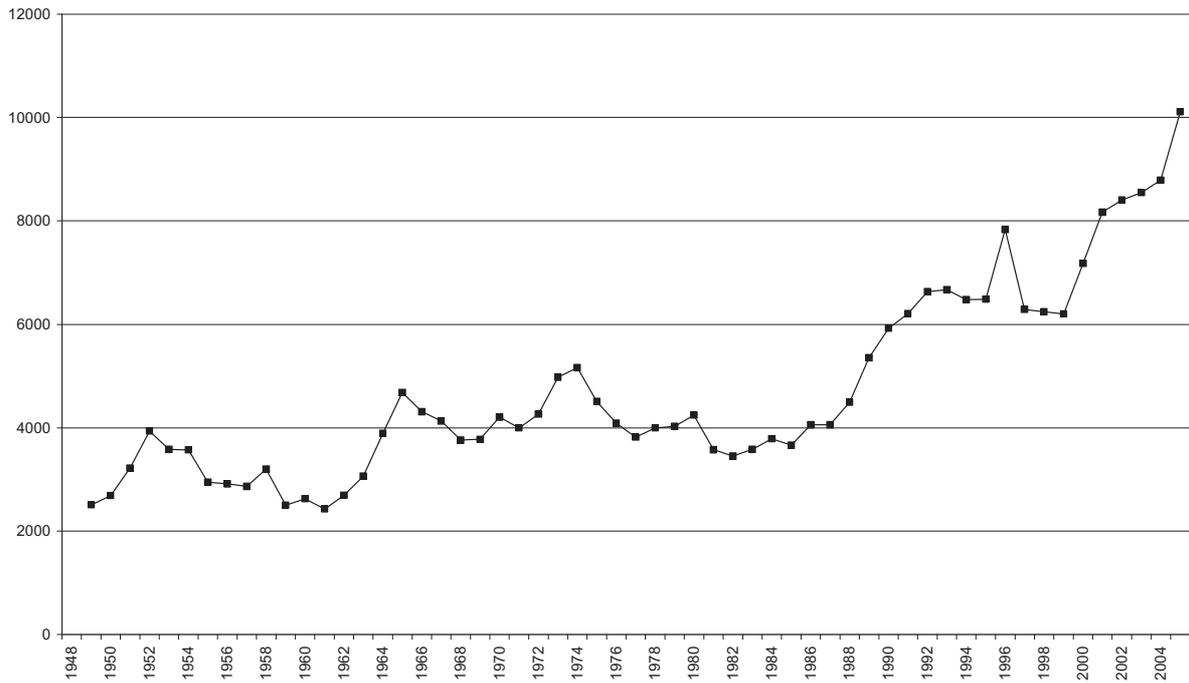
Source : RN – DG SIE

Figure 2.13. Evolution des immigrations de Français, 1949-2005



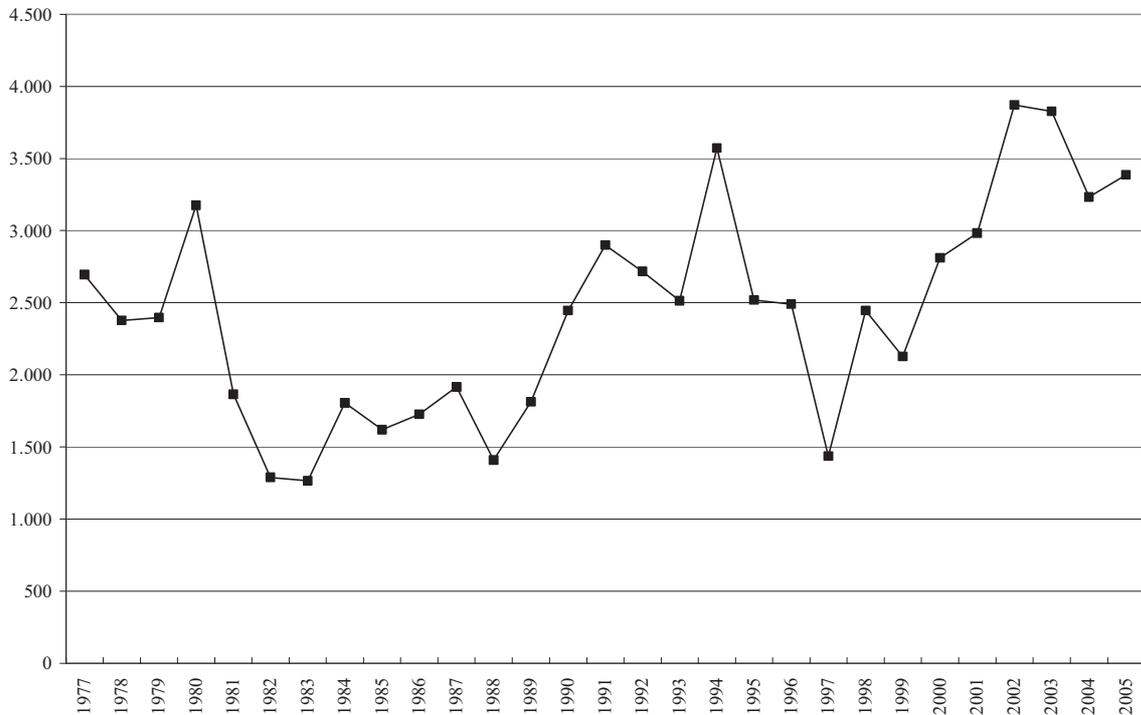
Source : RN – DG SIE

Figure 2.14. Evolution des immigrations de Néerlandais,
1949-2005



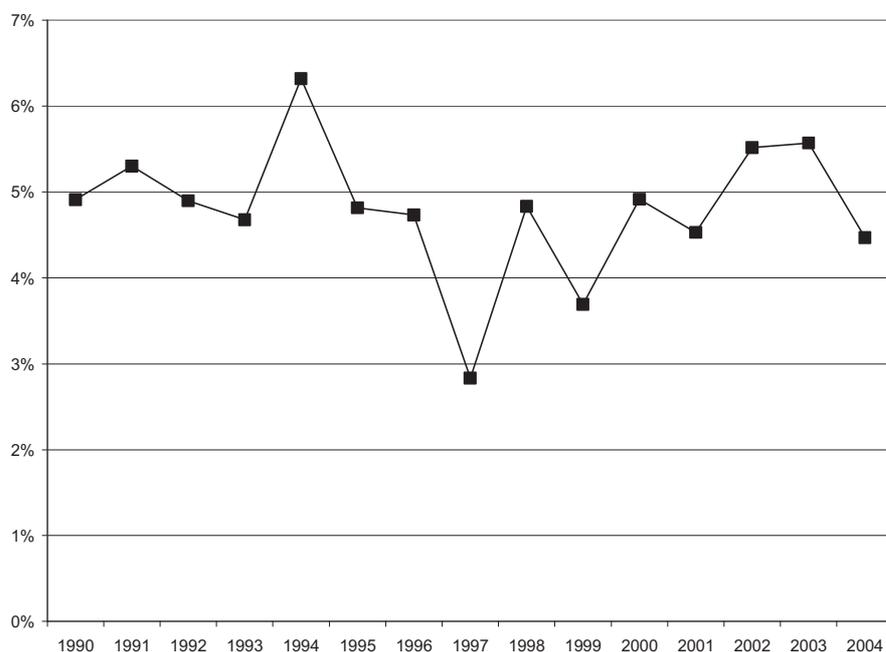
Source : RN – DG SIE

Figure 2.15. Evolution des immigrations de Turcs,
1977-2005, (chiffres absolus / hors demandeurs d'asile et réfugiés à partir de 1995)



Source : RN – DG SIE

Figure 2.16. Evolution de la part des Turcs dans l'immigration de 1990 à 2004
(en % / hors demandeurs d'asile et réfugiés à partir de 1995)



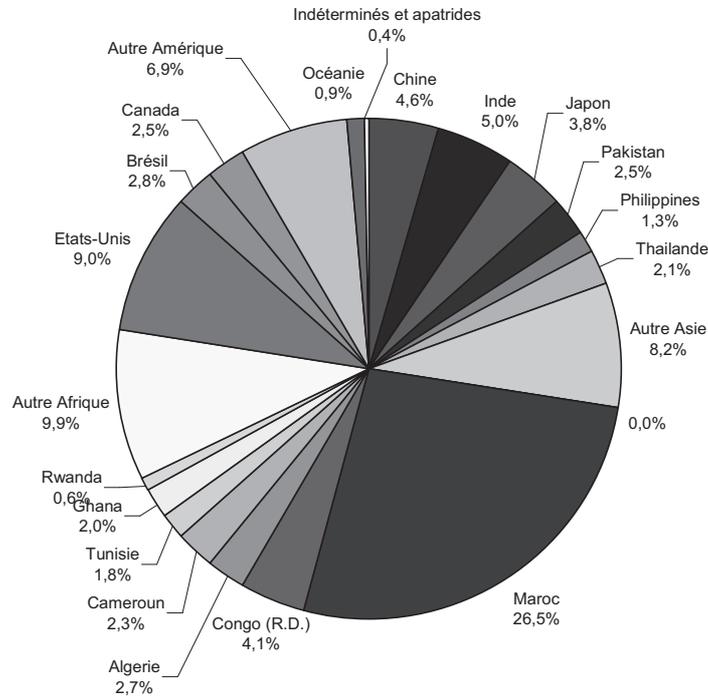
Source : RN – DG SIE

2.1.5.3. Une immigration non européenne renouvelée

L'immigration non-européenne est tout d'abord marquée par l'existence d'une immigration marocaine beaucoup plus importante que les autres qui représente 9% des entrées totales et 26% des entrées non européennes (fig. 2.17, 2.18 et 2.19). Cette immigration marocaine est désormais une migration ancienne pour la Belgique, puisqu'elle fait partie des principaux flux d'immigration depuis plus de 40 ans. Comme les autres immigrations, elle avait fortement été affectée par la fin de l'immigration de travail avant de reprendre progressivement au milieu des années 1980. Toutefois, contrairement aux autres immigrations, la fin des années 1990 a apporté un accroissement très marqué des entrées (fig. 2.18 et 2.19) que l'on retrouve dans peu d'autres groupes. Les causes de cette reprise plus forte sont multiples. On doit d'abord noter l'impact de l'exclusion des demandeurs d'asile qui en pénalisant les autres nationalités fait ressortir l'immigration marocaine qui n'a jamais été fondée sur cette base. Cependant, on doit surtout y voir une reprise du regroupement familial. Dans une seconde phase, celui-ci a par ailleurs pu être ravivé à la suite de la campagne de régularisation lancée en 1999, même si cette campagne n'explique pas tout, puisque le phénomène de reprise forte de l'immigration marocaine est bien antérieur. Le maintien de pratiques matrimoniales encourageant le mariage des Marocain(e)s de Belgique avec des Marocain(e)s résidant au Maroc n'est vraisemblablement pas neutre, mais son impact direct est difficile à mesurer faute de chiffres officiels sur les motifs d'immigration. Malgré tout, si la mécanique légale permettant l'immigration est mal mesurée, le résultat est net : en une douzaine d'années, de 1990 à 2002, la part de l'immigration marocaine a doublé dans l'immigration totale pour passer de 5 à 12% (fig. 19). A partir de 2003, on observe toutefois un nouveau repli de cette immigration. Faut-il y voir un effet de la clôture des dossiers de régularisation de 1999 ? Faut-il y voir une modification plus fondamentale de l'immigration marocaine ? D'un point de vue statistique,

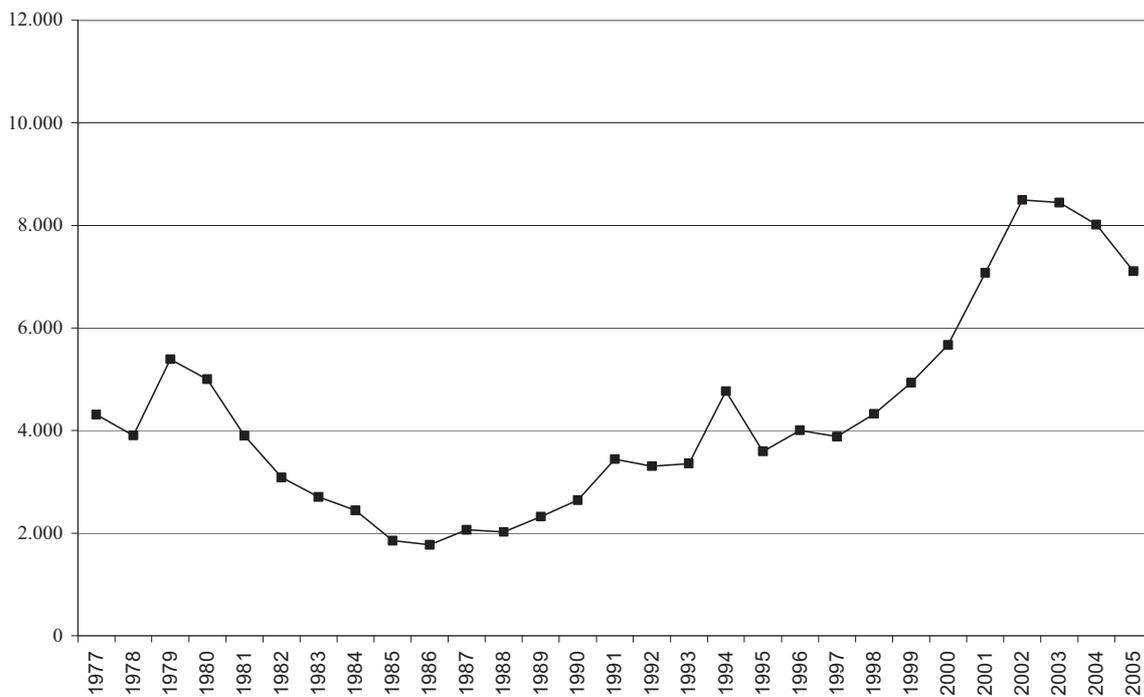
les données n'apportent aucune réponse et le phénomène est encore trop récent pour se laisser aisément interpréter.

Figure 2.17. Principales nationalités des immigrants européens, 2004
(hors demandeurs d'asile et réfugiés)



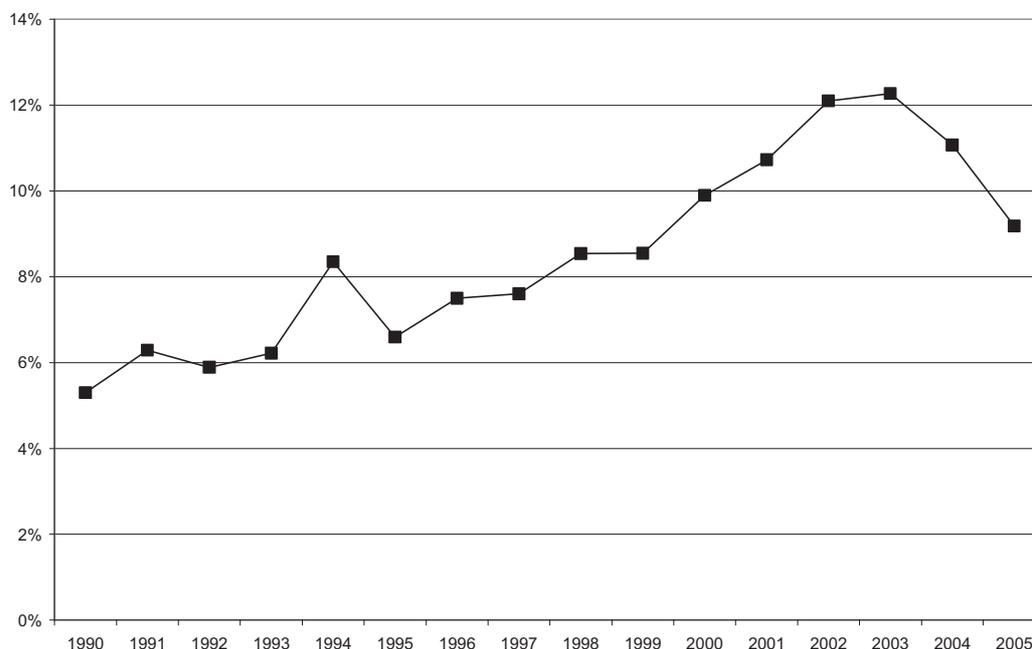
Source : RN – DG SIE

Figure 2.18. Evolution des immigrations de Marocains, 1977-2005



Source : RN – DG SIE

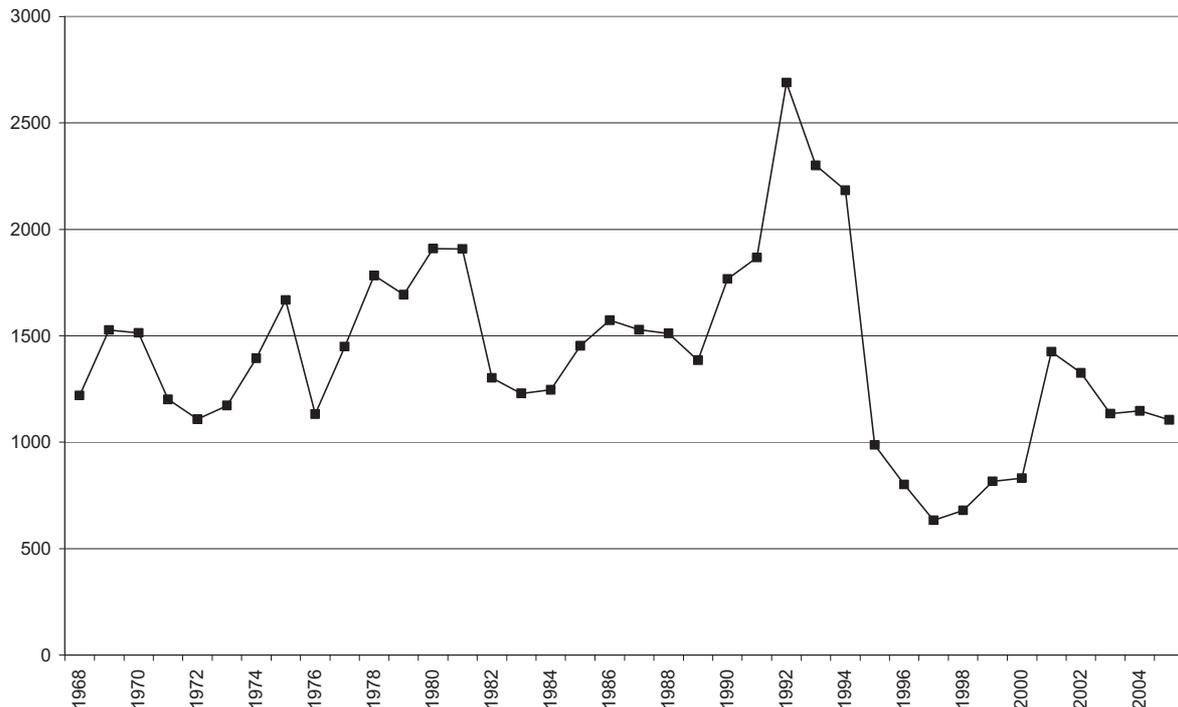
Figure 2.19. Evolution de la part des Marocains dans l'immigration de 1990 à 2005
(hors demandeurs d'asile et réfugiés)



Source : RN – DG SIE

Traditionnellement, si l'on exclut les ressortissants des pays riches comme les Etats-Unis et le Japon qui alimentent des flux d'entrées importants, mais souvent des migrations très temporaires, les Congolais (R.D.C.) constituaient la troisième immigration vers la Belgique. S'ils constituent encore un groupe important de par les liens particuliers entretenus entre le Congo et la Belgique, les Congolais ne constituent plus numériquement une immigration aussi importante que par le passé si l'on regarde les statistiques officielles. Il s'agit d'abord d'une conséquence de la décision de ne plus considérer les demandeurs d'asile comme des immigrants à partir de 1995. De ce simple fait, on a divisé par plus de 2 le nombre officiel d'immigrations congolaises entre 1994 et 1995 (fig. 2.20). En effet, avec les années 1990, les crises politiques successives du Congo et la fermeture des autres « canaux » d'immigration, la migration congolaise est devenue de plus en plus une migration d'asile. Le changement de définition a permis de ne plus les considérer dans les statistiques, mais cela n'a pas permis de réduire les demandes d'asile congolaises qui restent une constante de la question de l'asile en Belgique depuis son origine. Si l'immigration congolaise est aussi moins importante aujourd'hui, il ne s'agit cependant pas uniquement d'une conséquence des définitions statistiques. Il faut aussi prendre en compte l'émergence de nouveaux flux migratoires plus dynamiques que la « traditionnelle » migration congolaise et le phénomène parallèle de réorientation d'une partie de l'émigration congolaise vers d'autres pays qui apparaissent plus attractifs que l'ancienne puissance coloniale.

Figure 2.20. Evolution des immigrations de Congolais (R.D.C.), 1968-2005, (hors demandeurs d'asile et réfugiés à partir de 1995)

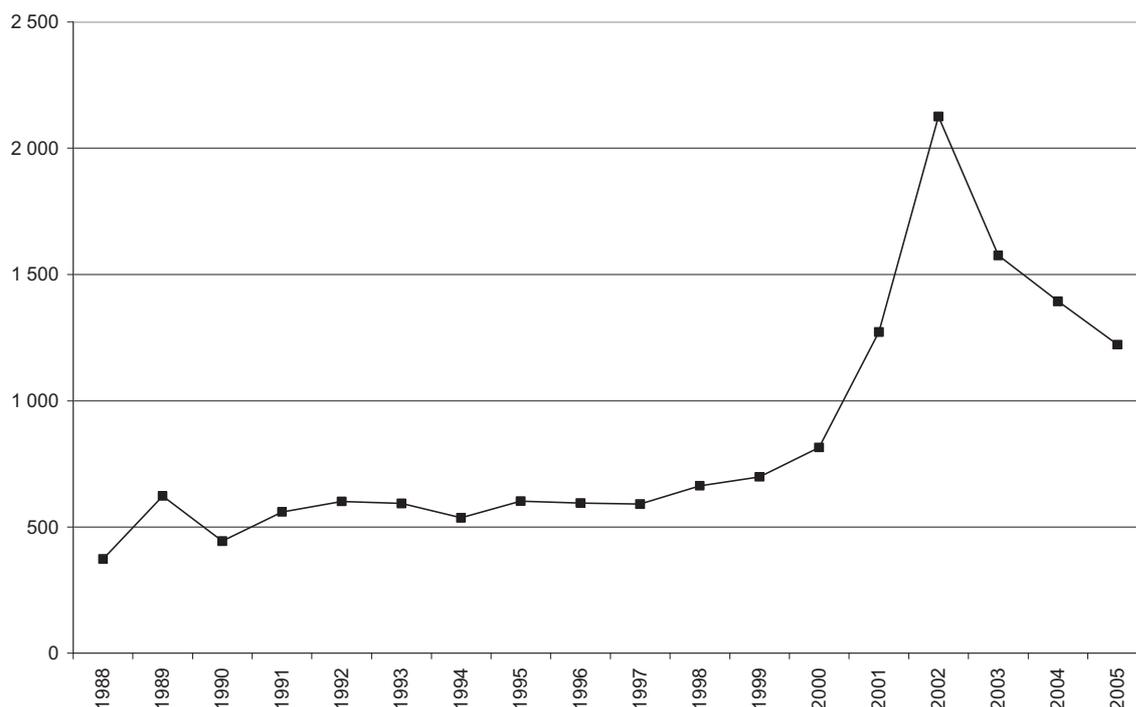


Source : RN – DG SIE

Un certain nombre de migrations en provenance d'Asie se sont révélées particulièrement dynamiques durant la dernière décennie : il s'agit notamment des migrations chinoises, indiennes, pakistanaïses et des migrations en provenance d'Asie du Sud-Est, principalement de Thaïlandaises et de Philippines. Loin d'être homogène, ces nouvelles migrations asiatiques semblent s'être développées sur des bases assez diverses.

La migration chinoise enregistra la première un pic remarquable autour de 2001 devenant soudainement le 5^{ème} pays d'origine des immigrants avant de faiblir assez nettement par la suite (fig. 2.21). Comme l'ont souligné de nombreuses études (Pang, 2005), la modification de la politique d'attribution des visas américains après les événements du 11 septembre 2001 a entraîné une redirection vers la Belgique d'une partie des flux traditionnellement dirigés vers les Etats-Unis. Durant ces années suivant immédiatement 2001, les Chinois sont ainsi devenus les principaux étudiants étrangers de certaines universités belges. Ce boom des entrées chinoises semble malgré tout avoir été temporaire. Faut-il y voir une conséquence des mesures prises par la Belgique pour mieux contrôler l'attribution des visas d'étudiants en Chine ou s'agit il une nouvelle adaptation des flux de migrants chinois à la situation ayant émergée après 2001 ? La question reste posée.

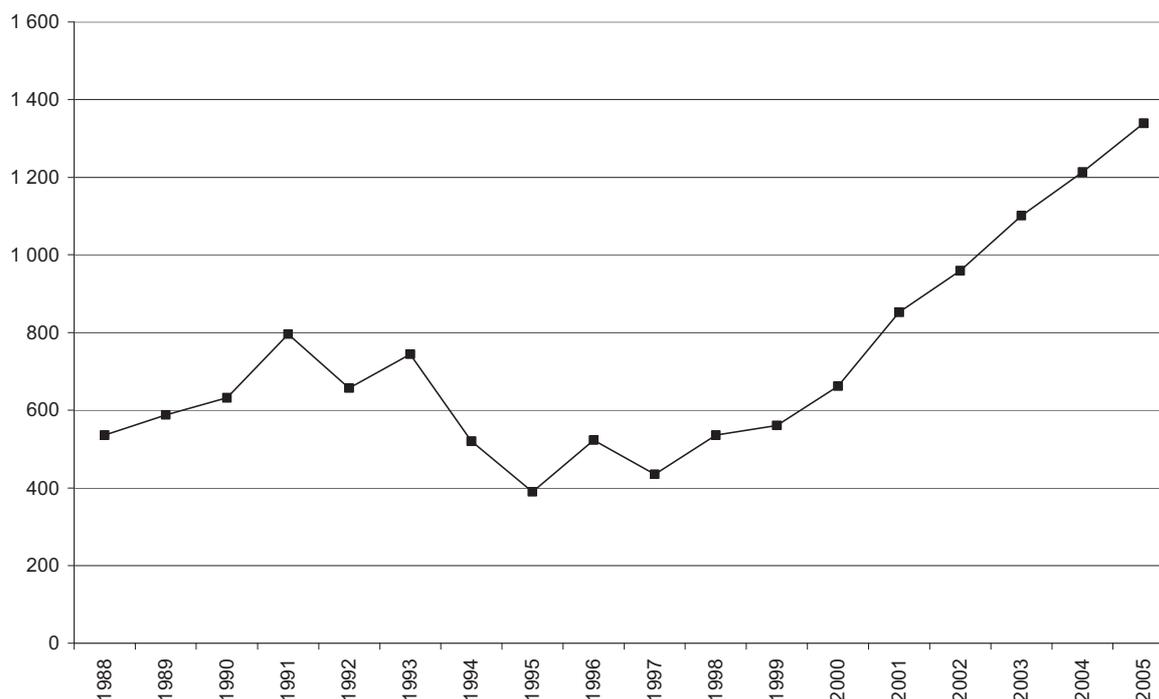
Figure 2.21. Evolution des immigrations de Chinois (R.P.),
1988-2005



Source : RN – DG SIE

La migration indienne n'a pas connu les à-coups de l'immigration chinoise, mais sa progression n'en est pas moins remarquable, puisqu'on compte aujourd'hui plus de 1.300 immigrations d'Indiens par an (fig. 2.22). Dans le même temps, de manière discrète, l'Inde est devenu le principal pays demandeurs de visas (Perrin, 2007a). L'activité diamantaire anversoise où la présence indienne est majeure constitue un symbole visible de ces flux, mais une immigration légale se développe aussi avec l'arrivée de spécialistes de l'informatique et des télécommunications, notamment à et autour de Bruxelles. Parallèlement, on voit émerger une migration pakistanaise non négligeable qui fait l'objet d'une moindre attention, même si le phénomène semble non moins remarquable.

Figure 2.22. Evolution des immigrations d'Indiens, 1988-2005



Source : RN – DG SIE

Parallèlement aux migrations chinoises et indiennes, les flux d'entrées en provenance d'Asie du Sud-Est se sont élevés d'abord pour les Philippines, puis pour la Thaïlande, le Vietnam suivant un parcours identique bien que le mouvement soit de moindre ampleur. La spécificité de ces flux devrait en faire devenir un sujet d'étude majeur, car il constitue une forme d'immigration de mariage souvent négligée qui semble devenir de plus en plus courante et s'explique par le mariage de citoyens belges avec de jeunes femmes étrangères (Pauwels et al., 2007).

D'autres flux émergent ou se confirment clairement. Il s'agit notamment du cas de l'immigration sud-américaine et notamment brésilienne, de certaines immigrations africaines, camerounaises ou tunisiennes par exemple. La description de l'ensemble des nouveaux flux émergents dépasse de beaucoup le cadre de ce rapport. Le lecteur intéressé par un flux particulier pourra malgré tout se rapporter au tableau 2.1 qui reprend la plupart des flux d'immigration notables.

On rappellera toutefois le fait que la statistique classique de l'immigration légale n'est pas forcément le meilleur moyen de détecter les nouveaux flux. En effet, toutes les formes de migration illégale ou temporaire ne sont pas prises en compte par ces statistiques. Or, les nouveaux flux se manifestent souvent ainsi, ce qui signifie que les nouveaux flux n'apparaissent fréquemment dans la statistique qu'avec du retard plusieurs années après l'initiation réelle du processus au moment où l'immigration se stabilise s'installant dans la longue durée ou au moment où les immigrés en situation irrégulière sont régularisés.

Tableau 2.1. Répartition par groupes de nationalité des immigrations enregistrés, 1990-2005
(hors demandeurs d'asile et réfugiés)

Nationalité	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Total	57.593	67.098	66.648	64.125	66.883	64.259	62.650	60.645	61.252	68.443	68.599	77.572	82.637	81.890	85.370	90.337
Belgique	11.531	13.339	11.603	10.654	10.134	9.768	9.616	9.609	10.572	10.681	11.320	11.610	12.423	13.113	12.932	12.950
Etrangers	46.062	53.759	55.045	53.471	56.749	54.491	53.034	51.036	50.680	57.762	57.279	65.962	70.214	68.777	72.438	77.387
Europe (Turquie comprise)	29.928	33.917	35.327	34.396	35.636	37.619	36.106	34.476	33.739	39.111	37.133	40.294	41.581	41.602	45.231	50.615
Union Européenne à 27	26.639	29.176	30.261	29.991	29.994	29.920	32.057	31.491	29.704	30.614	32.451	34.916	35.139	35.185	39.362	44.500
Union Européenne à 15	24.285	26.398	28.321	28.077	28.112	28.213	30.238	29.325	27.358	28.018	29.593	29.685	30.220	30.446	32.356	34.872
dont																
Allemagne	2.677	3.035	2.952	3.131	3.207	3.289	3.325	3.249	3.206	3.070	3.036	2.883	2.965	2.942	3.307	3.250
Autriche	90	76	93	121	184	175	317	361	262	258	205	220	258	248	248	254
Danemark	320	396	435	470	490	449	497	462	397	385	408	383	326	339	299	343
Espagne	717	833	1.115	1.118	1.104	1.227	1.149	1.318	1.141	1.163	1.355	1.527	1.503	1.545	1.591	1.827
Finlande	173	274	207	320	381	620	655	786	416	411	462	389	510	388	421	387
France	5.799	5.807	5.992	6.088	6.354	6.472	6.732	7.210	7.385	7.931	8.108	8.039	8.134	8.187	9.520	10.377
Grande-Bretagne	2.706	3.215	3.141	2.971	3.063	2.899	2.893	2.805	2.722	3.020	3.222	2.660	2.545	2.496	2.364	2.207
Grèce	642	742	777	881	872	810	633	676	539	605	531	554	593	636	601	716
Irlande	359	421	482	506	406	321	377	365	352	328	339	344	348	292	278	285
Italie	2.535	2.625	2.585	2.877	2.885	2.745	2.859	2.916	2.502	2.603	2.600	2.439	2.310	2.293	2.301	2.459
Luxembourg	150	193	231	281	241	224	220	237	194	184	189	218	234	231	227	244
Pays-Bas	5.521	6.195	6.601	6.667	6.509	6.539	7.830	6.334	6.242	6.200	7.178	8.167	8.403	8.546	8.789	10.109
Portugal	1.637	1.957	3.222	2.165	1.891	1.761	1.881	1.693	1.384	1.313	1.320	1.347	1.565	1.822	1.907	1.933
Suède	959	629	488	481	525	682	871	913	616	547	640	515	526	481	503	481
Autres pays de l'UE à 27	2.354	2.778	1.940	1.914	1.882	1.707	1.819	2.166	2.346	2.596	2.858	5.231	4.919	4.739	7.006	9.628
dont																
Pologne	737	539	585	723	787	797	946	1.066	1.120	1.152	1.132	2.929	2.427	2.085	3.481	4.815
Bulgarie	198	385	233	258	189	140	119	180	197	227	269	425	474	498	706	853
Roumanie	1.208	1.634	831	589	485	326	311	384	388	587	650	966	996	998	1.438	2.322
Autres pays de l'UE à 27	211	220	291	344	421	444	443	536	641	630	807	911	1.022	1.158	1.381	1.638
Pays européens hors Union Européenne (Turquie comprise)	3.289	4.741	5.066	4.405	5.642	7.699	4.049	2.985	4.035	8.497	4.682	5.378	6.442	6.417	5.869	6.115
dont																
Bosnie-Herzégovine					3	1.210	47	30	19	47	28	76	77	90	113	99
Croatie				54	46	95	35	33	53	57	41	112	95	60	86	99
Macedoine					20	53	61	79	84	120	114	185	233	232	201	267
Russie	1	2		54	113	160	208	172	204	223	319	445	449	486	492	497
Passeport ex-URSS	185	383	415	431	493	309	290	264	298	310	260	200	145	124	107	150
Serbie-Monténégro	496	960	1.457	741	685	2.543	17	54	66	4.245	70	161	222	259	296	281
Passeport ex-Yougoslave	10	3	4	4	6	39	264	213	172	593	122	180	169	149	155	165
Turquie	2.262	2.850	2.695	2.501	3.586	2.624	2.510	1.446	2.449	2.132	2.815	2.987	3.874	3.831	3.237	3.389
Autre Europe	335	543	495	620	690	666	617	694	690	770	913	1.032	1.178	1.186	1.182	1.168
Asie (hors Turquie)	4.233	5.353	4.719	5.083	4.918	4.123	4.151	4.062	4.161	4.406	4.917	6.074	7.281	7.072	7.385	7.370
Chine	358	586	632	616	542	606	585	603	667	700	821	1.280	2.127	1.579	1.394	1.225
Inde	513	791	635	730	519	386	515	435	536	561	662	852	959	1.101	1.213	1.339
Japon	776	734	705	984	1.107	889	800	797	872	956	890	798	820	938	1.083	1.027
Pakistan	342	458	355	451	289	156	189	185	221	167	147	283	383	390	564	673
Philippines	289	365	423	360	411	437	526	538	430	397	410	559	538	399	368	349
Thaïlande	172	206	217	227	232	233	244	242	276	325	373	447	469	553	614	573
Autre Asie	1.783	2.213	1.752	1.715	1.818	1.416	1.292	1.262	1.159	1.300	1.614	1.855	1.985	2.112	2.149	2.184
Afrique	7.338	9.524	9.887	9.290	11.123	7.641	7.713	7.149	7.792	8.835	9.741	12.884	15.025	14.435	14.012	13.388
Algérie	390	495	424	341	570	437	377	321	357	425	466	674	710	732	769	725
Cameroun	205	329	295	167	142	142	134	152	181	207	249	335	468	456	510	618
Congo (R.D.)	1.588	1.843	2.692	2.325	2.226	1.024	833	637	674	793	822	1.413	1.313	1.133	1.143	1.106
Ghana	572	701	349	348	162	99	176	180	174	213	273	370	617	387	261	529
Maroc	2.441	3.379	3.242	3.324	4.738	3.593	3.975	3.880	4.327	4.936	5.667	7.072	8.495	8.438	8.014	7.106
Rwanda	230	262	256	240	585	341	166	134	158	145	177	147	138	207	203	163
Tunisie	411	374	301	298	323	276	279	231	258	290	354	440	494	510	445	494
Autre Afrique	1.501	2.141	2.328	2.247	2.377	1.729	1.773	1.614	1.663	1.826	1.733	2.433	2.790	2.572	2.667	2.647
Amérique du Nord	3.027	3.263	3.429	3.028	3.343	3.415	3.355	3.656	3.285	3.347	3.360	3.430	3.331	3.110	3.181	3.073
Canada	325	408	346	374	430	398	426	521	457	459	566	540	632	628	578	665
Etats-Unis	2.702	2.855	3.083	2.654	2.913	3.017	2.929	3.135	2.828	2.888	2.794	2.890	2.699	2.482	2.603	2.408
Amérique Latine	1.365	1.398	1.387	1.307	1.364	1.359	1.415	1.333	1.384	1.685	1.760	2.587	2.450	2.196	2.294	2.594
Bresil	324	298	324	304	282	292	324	280	296	323	416	487	472	451	584	737
Autre Amérique Latine	1.041	1.100	1.063	1.003	1.082	1.067	1.091	1.053	1.088	1.362	1.344	2.100	1.978	1.745	1.710	1.857
Océanie	138	163	187	191	143	172	203	259	243	256	263	278	241	259	234	240
Indéterminés et apatrides	33	141	109	176	222	162	91	101	76	122	105	415	305	103	101	107

Source : RN – DG SIE

2.1.6. Mobilité intra-européenne et immigration définitive non-européenne ?

Bien que l'immigration européenne et communautaire représente l'essentiel des entrées en Belgique, bien que cela soit une spécificité de la Belgique par rapport à ces voisins, bien que cette immigration européenne marque fortement certains espaces, bien qu'elle contribue fortement à la croissance du pays... malgré tout, cette immigration continentale n'en demeure pas moins considérée pour beaucoup comme très différemment de l'immigration non-européenne. Une explication souvent avancée consiste à dire que cette immigration européenne ne devrait pas être considérée comme une immigration, mais plutôt comme une forme de mobilité à court terme qui n'est en fait qu'une migration interne à l'espace européen. Au-delà de la subtilité de langage que l'on cache derrière la différenciation entre « mobilité » et « migration », on peut essayer d'objectiver cette idée que l'immigration européenne serait uniquement une mobilité de court terme alors que l'immigration non-européenne serait uniquement une immigration définitive.

Les retours sont très faibles pour l'Afrique et l'Asie (tableau 2.2) pour toutes les raisons que nous avons exposées plus haut (voir 2.1.4.) et le solde migratoire est donc très fort et croissant pour les non-communautaires. Les pays traditionnels d'immigration vers la Belgique comme le Maroc, la Turquie et le Congo (R.D.C.) se caractérisent notamment par l'ampleur du phénomène. Avec dans le cas du Maroc, un solde qui dépasse les 6.300 entrées nettes par an. Il semble donc clair que les politiques actuelles de limitation des entrées aient assez largement échoué et que les conditions de l'immigration actuelle favorisent l'immigration de longue durée voire définitive.

Par contre pour les Européens, un certain nombre de préjugés doivent être révisés. En effet, si les ré-émigrations sont beaucoup plus fréquentes chez les Européens et notamment les ressortissants communautaires, le solde migratoire reste plus que notable : +23.613 en 2005 pour l'Europe en général (Turquie incluse) et +18.804 pour les 27 pays qui composent l'Union Européenne depuis 2007. Un tel solde est très nettement supérieur à celui que l'on observe pour l'Afrique (+ 10.667) qui est le continent où les retours sont les plus faibles. Dans les faits, le solde migratoire des communautaires est supérieur au solde migratoire additionné des ressortissants de l'Afrique, de l'Asie (hors Turquie) et de l'Amérique latine. Ce solde européen a par ailleurs fortement crû récemment. On a donc peut-être une partie de l'immigration européenne qui reste de courte durée et se renouvelle rapidement, mais il reste une immigration de longue durée conséquente. Trois pays d'origine de cette immigration européenne de longue durée sont notamment à souligner : les Pays-Bas, la France et la Pologne avec des soldes migratoires respectifs de +5.760, +3.954 et +3.930. Après le Maroc, ils constituent les nationalités pour lesquelles le solde migratoire est le plus fort. La croissance du solde migratoire est aussi nette pour les Polonais qui ont aujourd'hui dépassé les Turcs et les Congolais (leur solde est respectivement de +2.738 et +809). La Roumanie semble suivre la même trajectoire avec un solde migratoire qui est désormais le 6^{ème} solde migratoire le plus élevé.

Tableau 2.2. Immigrations, émigrations et solde migratoire par groupes de nationalité, 2005
(hors demandeurs d'asile et réfugiés pour les immigrations / hors demandeurs d'asile pour les émigrations)

Nationalité	Immigrations	Emigrations	Solde migratoire
Total	90337	59415	30922
Belgique	12950	20980	-8030
Etrangers	77387	38435	38952
Europe	51262	27649	23613
Union Européenne à 27	44500	25696	18804
Union Européenne à 15	34872	23638	11234
dont			
Allemagne	3250	2524	726
Autriche	254	222	32
Danemark	343	340	3
Espagne	1827	1683	144
Finlande	387	352	35
France	10377	6423	3954
Grande-Bretagne	2207	2415	-208
Grèce	716	715	1
Irlande	285	299	-14
Italie	2459	2287	172
Luxembourg	244	196	48
Pays-Bas	10109	4349	5760
Portugal	1933	1285	648
Suède	481	548	-67
Autres pays de l'Union Européenne à 27	9628	2058	7570
dont			
Pologne	4815	885	3930
Bulgarie	853	221	632
Roumanie	2322	284	2038
reste UE10	1638	668	970
Autre Europe	6762	1953	4809
dont			
Bosnie-Herzégovine	99	35	64
Croatie	99	53	46
Macedoine	267	26	241
Russie	497	196	301
Passeport ex-URSS	150	34	116
Serbie-Monténégro	281	83	198
Passeport ex-Yougoslave	165	56	109
Turquie	3389	641	2748
Autre Europe	1815	829	986
Asie	7370	3707	3663
dont			
Chine	1225	907	318
Inde	1339	605	734
Japon	1027	962	65
Pakistan	673	68	605
Philippines	349	114	235
Thaïlande	573	141	432
Autre Asie	2184	910	1274
Afrique	13388	2721	10667
dont			
Algérie	725	149	576
Cameroun	618	137	481
Congo-Kinshasa	1106	297	809
Ghana	529	49	480
Maroc	7106	803	6303
Rwanda	163	102	61
Tunisie	494	107	387
Autre Afrique	2647	1077	1570
Amérique du Nord	3073	3205	-132
dont			
Canada	665	553	112
Etats-Unis	2408	2652	-244
Amérique Latine	2594	1130	1464
Bresil	737	292	445
Autre Amérique Latine	1857	838	1019
Océanie	240	218	22
Apatriés et indéterminés	107	35	72

Source : RN – DG SIE

2.2. Un portrait démographique des migrants étrangers

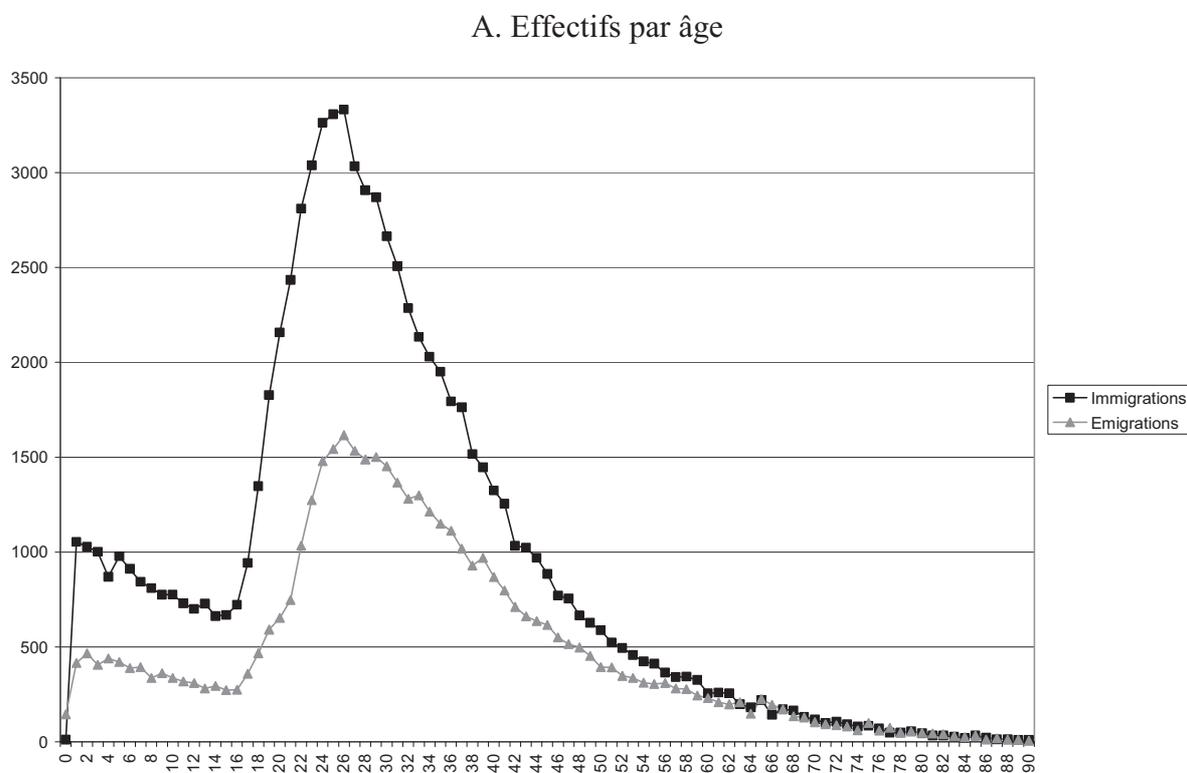
2.2.1. Les âges de la migration

L'essentiel des immigrants étrangers arrivent en Belgique entre 18 et 40 ans (65% des entrées de 2005) avec un âge modal¹⁵ à l'immigration assez marqué à 25. Ces immigrants étant parfois accompagnés d'enfants, on compte un nombre non négligeable d'enfants le plus souvent assez jeunes. Cependant, le nombre de ces enfants n'est pas à surestimer. Les mineurs ne représentent que 17% des entrées (fig. 2.23).

Lorsqu'ils repartent les étrangers le font le plus souvent peu après leur entrée. La probabilité de départs est en effet maximale pour les étrangers présents dans le pays depuis peu. Au fur et à mesure que le séjour s'allonge, cette probabilité diminue (Perrin, 2007b). Contrairement à certaines prévisions, on observe bien quelques retours aux âges de départ à la retraite, cependant, ceux-ci restent très limités (fig. 2.23).

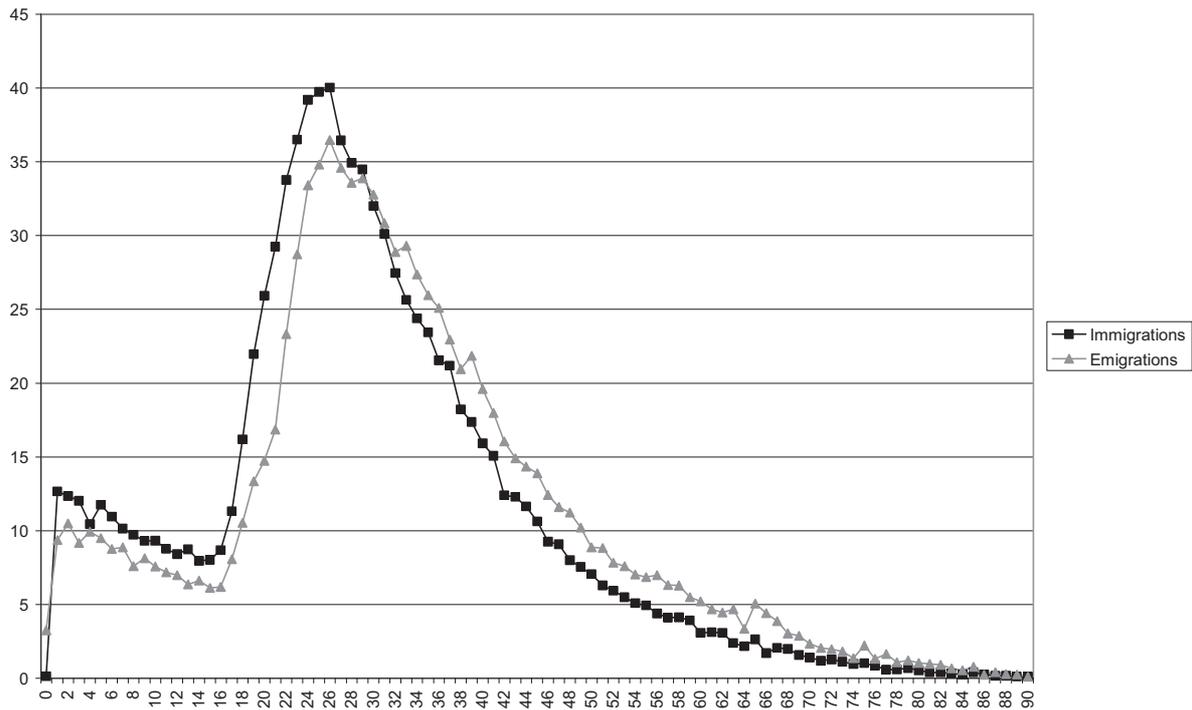
La fiabilité des données sur les émigrations peut être remise en question du fait de la difficulté d'enregistrement des départs. Toutefois, du fait des radiations d'office et des radiations en cas de non-renouvellement d'un titre de séjour, l'impact de ce biais doit être limité à moyen terme. Par ailleurs, il demeure évident que ce type de données ne peut rendre compte de certaines formes de multi-résidence qui peuvent faire alterner séjours en Belgique et séjours dans le pays d'origine.

Figure 2.23. Age à l'immigration et à l'émigration des étrangers, 2005



¹⁵ L'âge modal à l'immigration est l'âge à laquelle on compte le plus d'entrées.

B. Taux (en pour mille)¹⁶



Source : RN – DG SIE

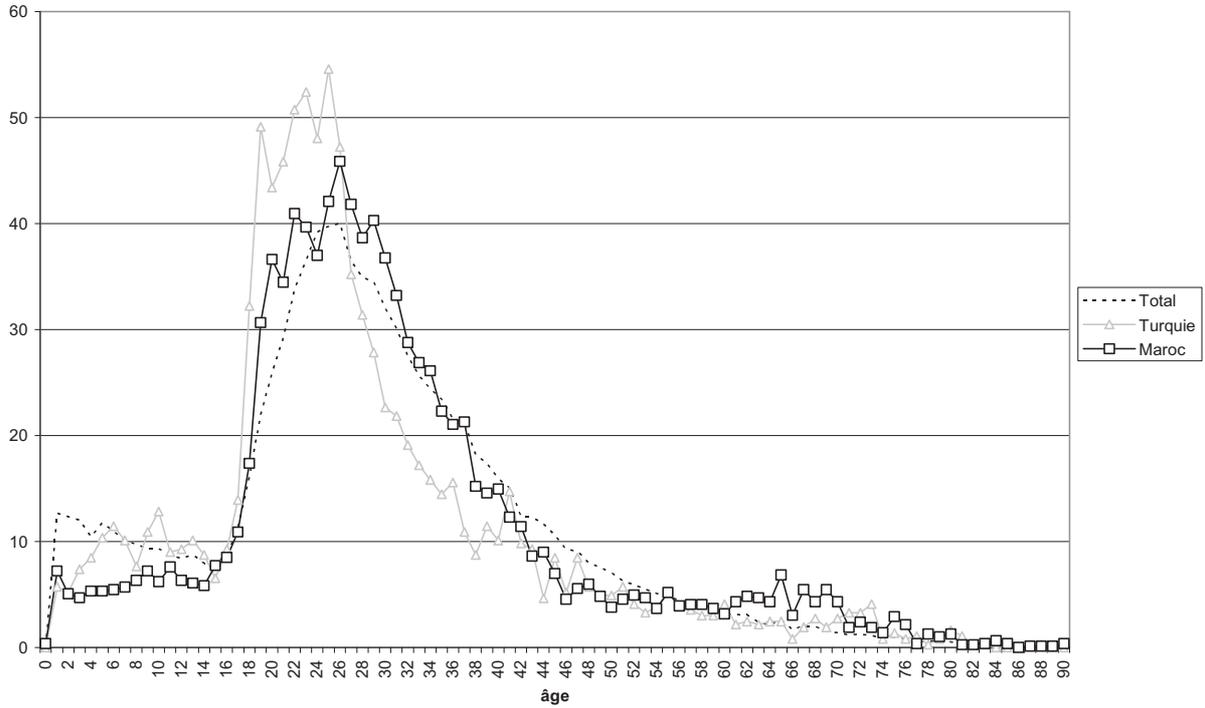
L'âge à l'entrée varie fortement selon la nationalité d'origine. Généralement, les communautaires arrivent à des âges plus divers, plus tard et plus souvent avec des enfants (fig. 2.24 B). Cependant, ce modèle n'est pas totalement valable pour les nouvelles migrations en provenance d'Europe centrale et orientale qui sont souvent le fait de jeunes adultes avec des enfants. Les arrivées des non communautaires sont plus précoces, souvent plus concentrées et très rarement suivies par l'arrivée d'enfants contrairement à ce que l'on pourrait penser (fig. 2.24 A). La plus grande précocité des arrivées peut vraisemblablement s'expliquer par le fait qu'une forte proportion des entrées de non-communautaires se fait à la suite d'un mariage, lequel mariage est parfois assez précoce, alors que les entrées de communautaires sont plus souvent décalées après la fin des études ou en cours de vie active. On peut ainsi expliquer la précocité particulièrement frappante des entrées de Turcs par l'âge du recours au mariage dans ce groupe¹⁷. Pour ce qui est des enfants, il convient de rappeler que l'on ne se trouve plus pour les Marocains ou les Turcs (les groupes non communautaires les plus nombreux) dans une phase du cycle migratoire où l'on construit sa famille dans le pays d'origine avant l'émigration, ce qui explique le peu d'enfants immigrés dans ces groupes. Aujourd'hui, si le conjoint est souvent choisi dans le pays d'origine, la cohabitation et le début de la vie de couple débutent le plus souvent en Belgique où naissent par conséquent les enfants. Dans tous les groupes, on observe une hausse des immigrations de personnes âgées, laquelle est particulièrement notable pour certaines nationalités non européennes comme les Marocains, ce qui souligne la diversité des migrations familiales que l'on désigne souvent par le seul terme de regroupement familial.

¹⁶ Les données présentent le calendrier des phénomènes. Les intensités différentes de l'immigration et de l'émigration (on compte beaucoup moins de sorties que d'entrées) ont été gommées par l'utilisation des pourcentages rapportant les entrées et aux sorties par âge aux entrées totales et sorties totales.

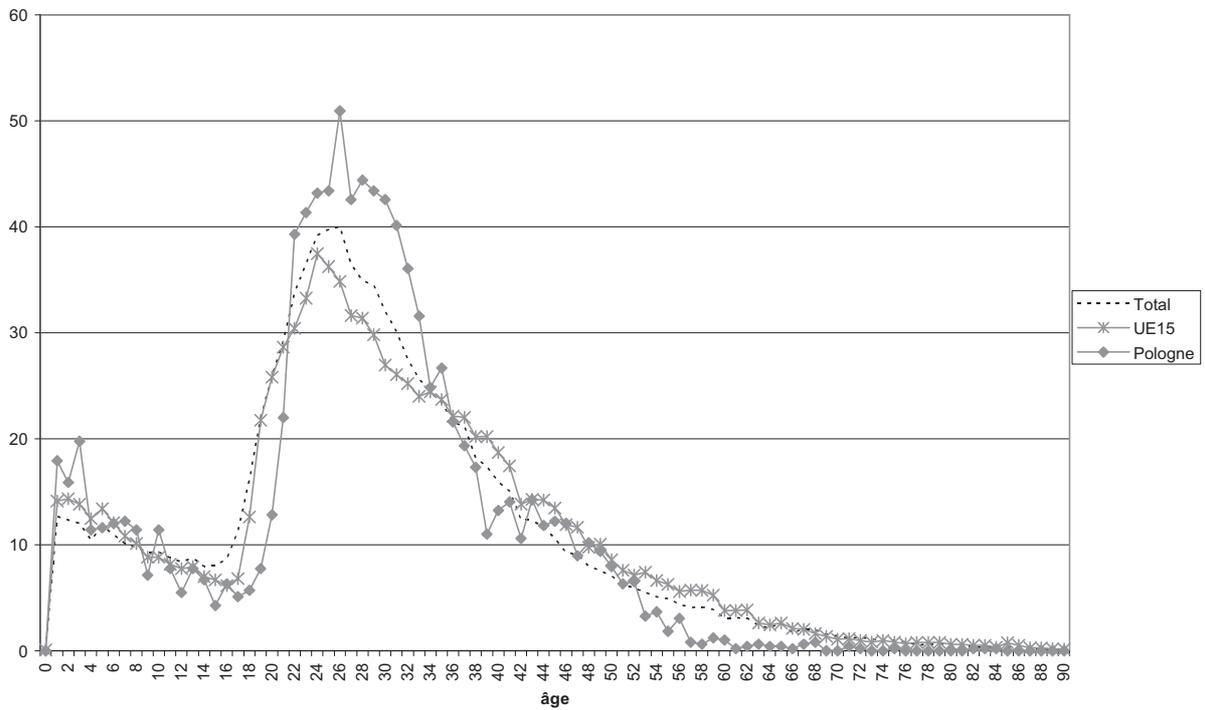
¹⁷ On notera la différenciation de deux pics d'entrées par âge, l'un plus précoce pour les femmes, l'autre plus tardif pour les hommes.

Figure 2.24. Age à l'immigration des étrangers selon la nationalité, 2005

A. Marocains et Turcs



B. Anciens membres de l'Union Européenne et Polonais



Source : RN – DG SIE

2.2.2. La féminisation de l'immigration étrangère

Si l'immigration des 30 glorieuses était caractérisée par une présence masculine très majoritaire, la crise des années 1970 et les nouveaux régimes migratoires qui se sont par la suite installés ont abouti à une féminisation marquée de l'immigration, les femmes devenant majoritaires parmi les nouvelles entrées enregistrées dès 1995 (fig. 2.25). Cette féminisation de l'immigration a été favorisée par le regroupement familial dont ont bénéficié dans un premier temps les épouses des travailleurs migrants. Toutefois, plus récemment, la féminisation a surtout profité de l'émergence de nouvelles formes de migration et de nouveaux courants migratoires où la place des femmes est centrale. Les formes extrêmes de ce type de migrations sont bien connues : il s'agit des migrations en provenance d'Europe orientale ainsi que des flux en provenance d'Asie du Sud-Est. Ainsi plus de trois quarts des immigrants thaïlandais et philippins sont des femmes. De même, environ 70% des immigrations en provenance de Russie et 56% en provenance de Roumanie sont le fait de femmes. On notera toutefois que la féminisation des migrations en provenance des nouveaux pays membres de l'Union européenne tend à disparaître. Dans le cas de la Pologne, les hommes sont ainsi déjà majoritaires (fig. 2.26)¹⁸.

Quelques pays se démarquent encore par une sur-masculinisation des immigrants, mais leur nombre tend à se réduire. Il s'agit principalement de pays de l'Union européenne (Portugal, Pays-Bas et Grande-Bretagne notamment). Cependant, quelques pays non européens se caractérisent encore aussi par une masculinisation marquée (par exemple, la Tunisie, l'Inde, l'Algérie).

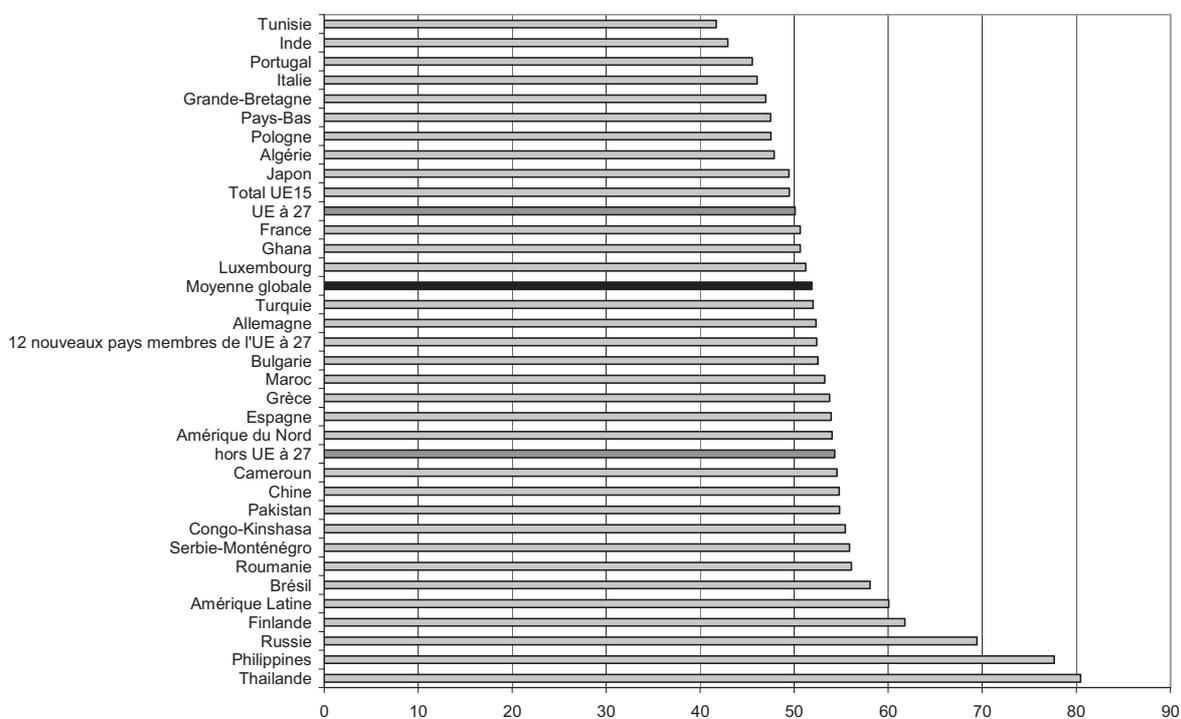
¹⁸ Certaines de ces valeurs extrêmes doivent cependant être nuancées. N'apparaissent dans les statistiques que les personnes en situation légale. Or, les pratiques matrimoniales sont aujourd'hui telles que les femmes étrangères se marient souvent avec des Belges alors que l'inverse (un homme étranger épousant une femme belge) est plus rare. Les femmes étrangères en situation irrégulière ont donc des probabilités d'obtenir un titre de séjour et d'apparaître dans les statistiques plus élevées que les hommes (Perrin et Rajabaly, 2005). Un bon exemple de ce biais est donné par les ressortissants des nouveaux pays membres. L'ouverture progressive de nouvelles possibilités d'immigration légale entraîne la soudaine apparition dans la statistique de davantage d'hommes que par le passé.

Figure 2.25. Part des femmes dans les immigrations d'étrangers, 1990-2005



Source : RN – DG SIE

Figure 2.26. Part des femmes dans les immigrations d'étrangers selon la nationalité, 2005



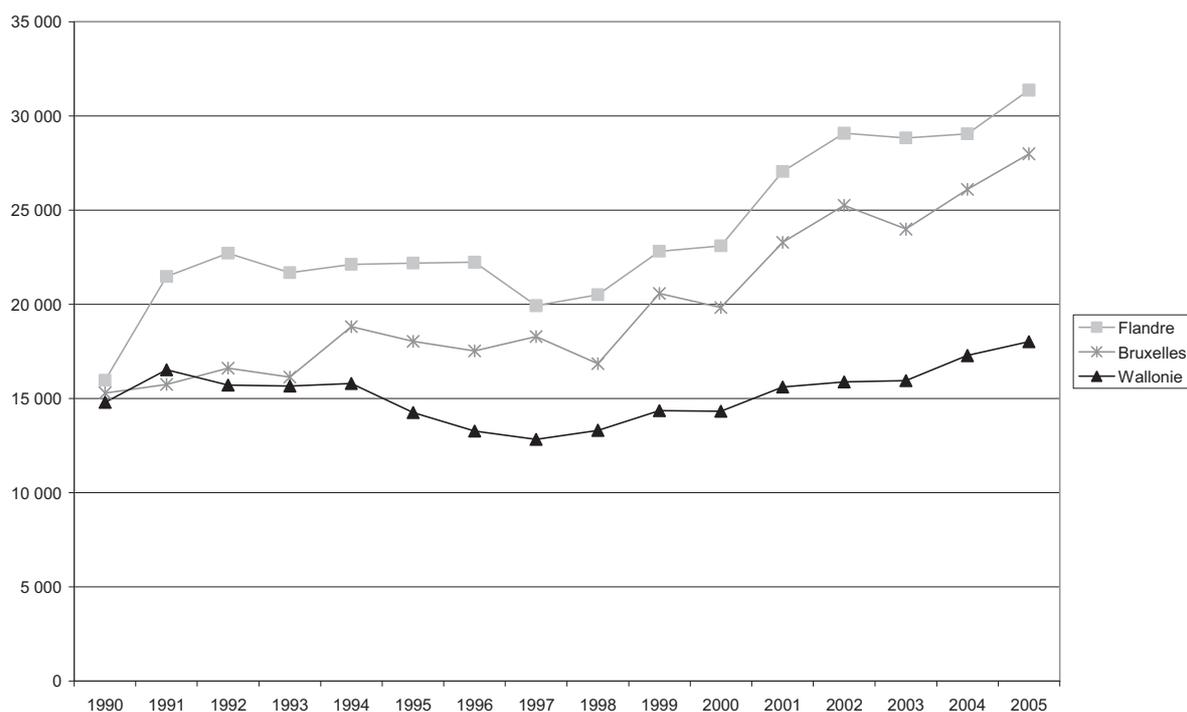
Source : RN – DG SIE

2.2.3. Géographie des zones de destination des immigrants

Alors que la Wallonie avait longtemps été la principale terre d'immigration en Belgique, la tendance s'est aujourd'hui largement inversée. La Flandre est désormais la région à accueillir le plus grand nombre de nouveaux immigrants, suivie de près par Bruxelles (fig. 2.27). Le nombre d'entrées d'étrangers croît à nouveau en Wallonie, mais le rythme reste plus lent que dans les deux autres régions. Du fait de sa taille, c'est évidemment dans la région-capitale que l'impact du mouvement est le plus notable.

Dans les trois régions, les dernières années ont vu une hausse des entrées de ressortissants communautaires. Cependant, la tendance est nettement plus forte à Bruxelles qui a toujours été un pôle d'attraction pour les ressortissants communautaires et a été la principale bénéficiaire des entrées de ressortissants des nouveaux pays membres de l'Union. En termes d'immigrations non-communautaires, Bruxelles accueille quasiment autant d'immigrants que la Flandre et a particulièrement bénéficié des régularisations menées dans le cadre de la loi de 1999 (fig. 2.28).

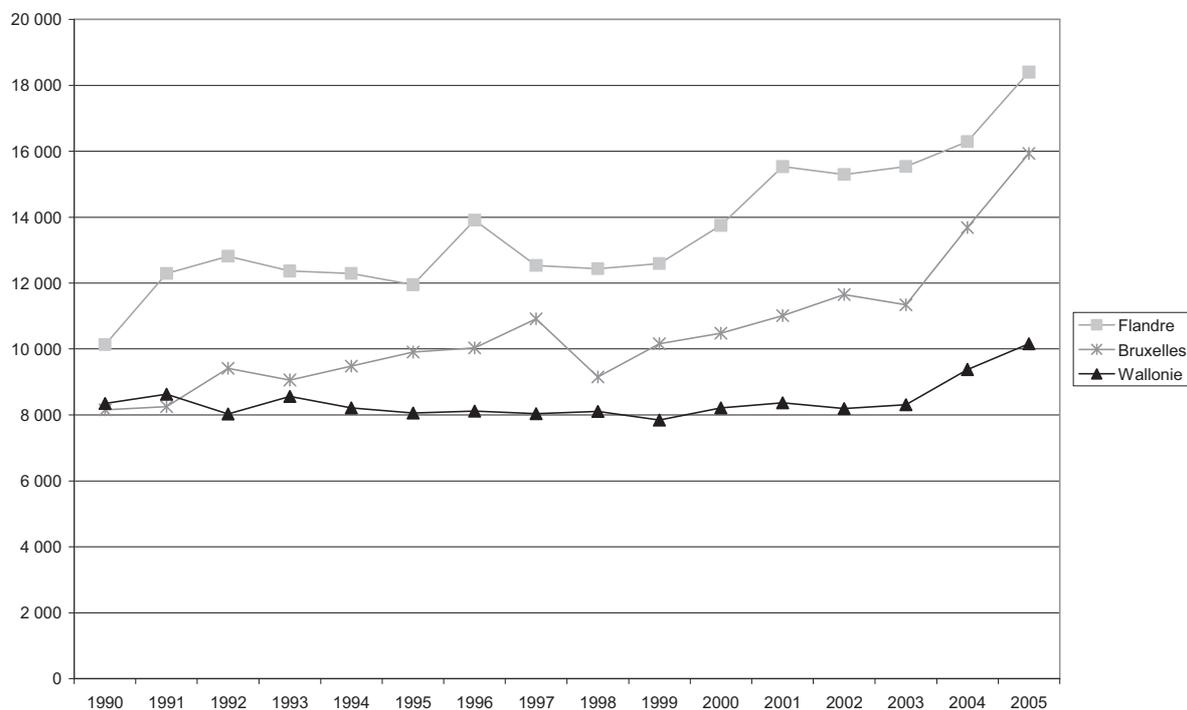
Figure 2.27. Evolution de l'immigration étrangère par région, 1990-2005 (hors demandeurs d'asile et réfugiés)



Source : RN – DG SIE

Figure 2.28. Evolution de l'immigration communautaire et non communautaire par région, 1990-2005 (hors demandeurs d'asile et réfugiés)

A. Communautaires



B. Non-communautaires



Source : RN – DG SIE

Dans le détail, l'immigration étrangère se caractérise par une concentration effective sur quelques zones assez bien délimitées. La région bruxelloise et Anvers constituent très nettement les deux pôles ayant accueilli le plus d'immigrants étrangers dans les 5 dernières années pour lesquelles nous disposons de données (2001-2005). L'attraction bruxelloise dépasse de loin le cadre administratif de la région bruxelloise au sens strict avec ces 19 communes. En effet, à l'Est et au Sud, le phénomène s'étend aux communes proches du Brabant flamand et wallon. En plus des deux principales agglomérations du pays, à un niveau moindre, un certain nombre de pôles d'attraction secondaire se détachent. Il s'agit tout d'abord de la ville universitaire de Louvain en Flandre¹⁹. Il s'agit ensuite des principales villes du pays, Gand, Liège, Mons, Charleroi. De plus, certaines zones se caractérisent par une immigration plus diffuse : le Limbourg surtout, mais aussi les frontières avec les Pays-Bas, le Luxembourg et la France (fig. 2.29).

L'immigration européenne traditionnelle en provenance des pays de l'ancienne UE à 15 s'éloigne assez singulièrement du modèle général du fait des implantations de Français, de Néerlandais et dans une moindre mesure d'Allemands au niveau des frontières (fig. 2.30). Les immigrants en provenance des nouveaux pays membres de l'UE à 27 et les immigrants non communautaires se caractérisent quant à eux par une concentration dans les villes principales (fig. 2.31 et 2.32).

Malgré les ressemblances, les principales immigrations non communautaires présentent des spécificités nettes quant à leur répartition géographique. Ainsi, l'immigration marocaine est-elle fortement centrée le long d'un axe Bruxelles-Anvers, malgré des arrivées nombreuses à Charleroi et Liège (fig. 2.33). L'immigration turque est beaucoup plus ubiquiste (fig. 2.34), avec des immigrants nombreux dans le triangle Bruxelles, Gand, Anvers, mais de manière assez unique avec un pôle gantois qui prime sur Bruxelles et Anvers. Par ailleurs, on identifie aussi une implantation remarquable dans les régions industrielles, dans le Limbourg, autour de Charleroi, Liège, Verviers... Dans le cas des immigrants congolais (R.D.C.), malgré un fort tropisme bruxellois, l'implantation en région wallonne est très marquée avec une attraction particulière de l'agglomération liégeoise d'une part et de manière assez remarquable de Louvain-la-Neuve et des communes avoisinantes d'autre part (fig. 2.35).

¹⁹ On observe le même phénomène à une échelle beaucoup plus réduite pour Louvain-la-Neuve.

Figure 2.29

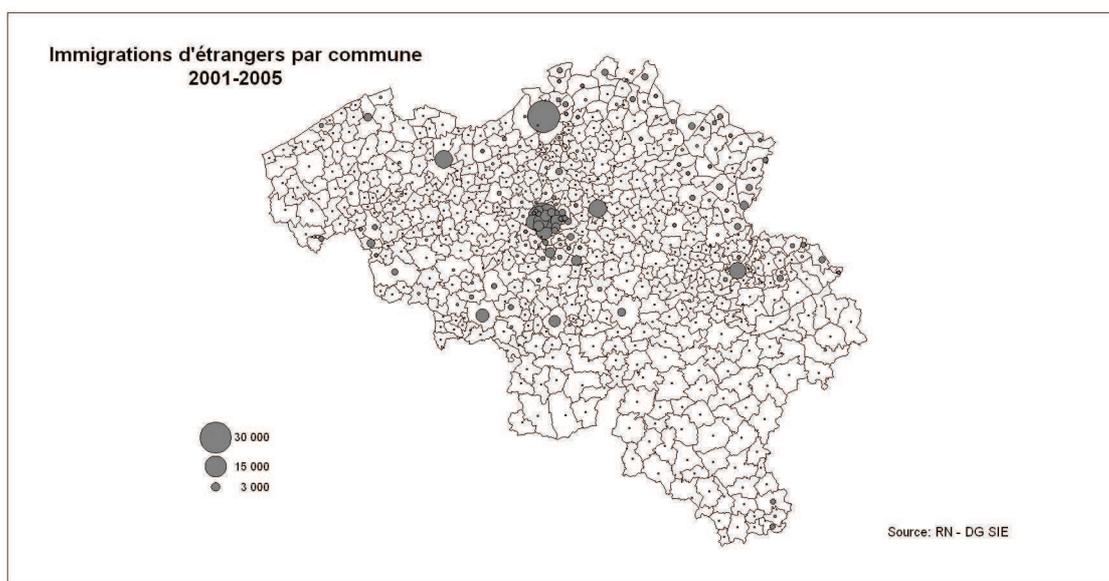


Figure 2.30

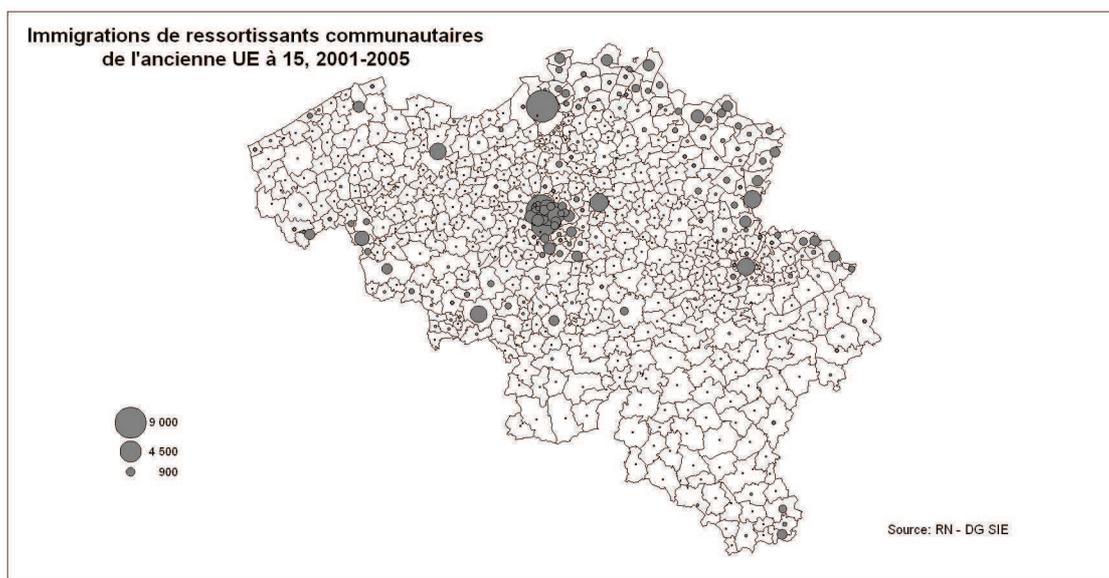


Figure 2.31

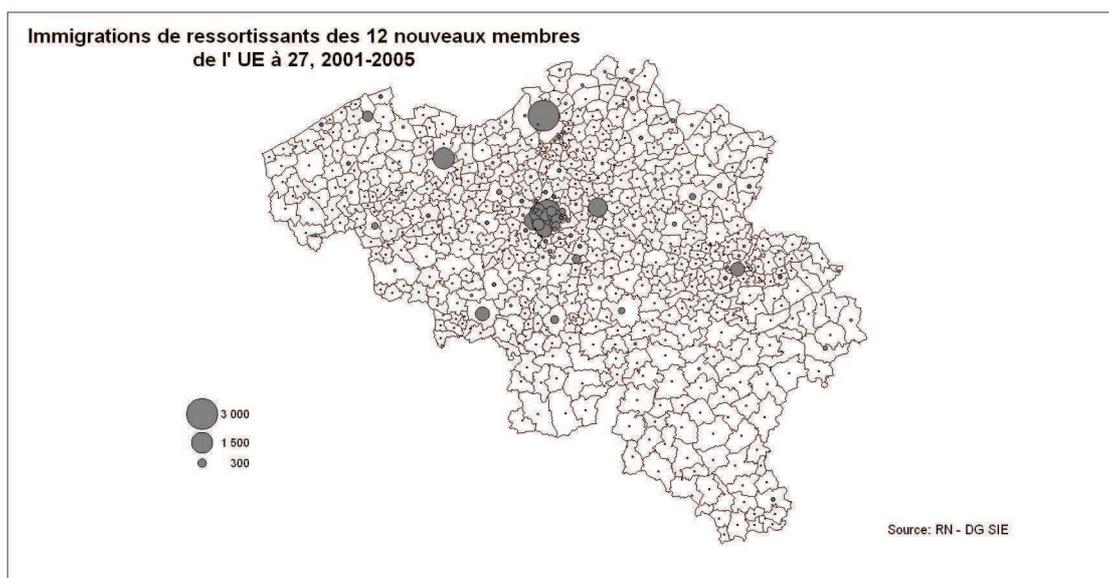


Figure 2.32

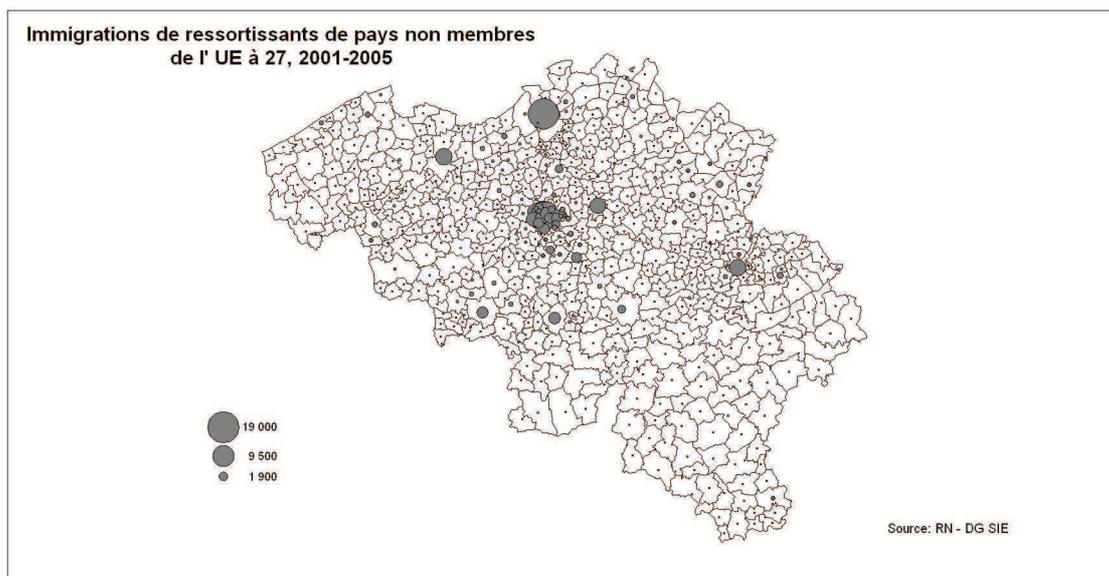


Figure 2.33

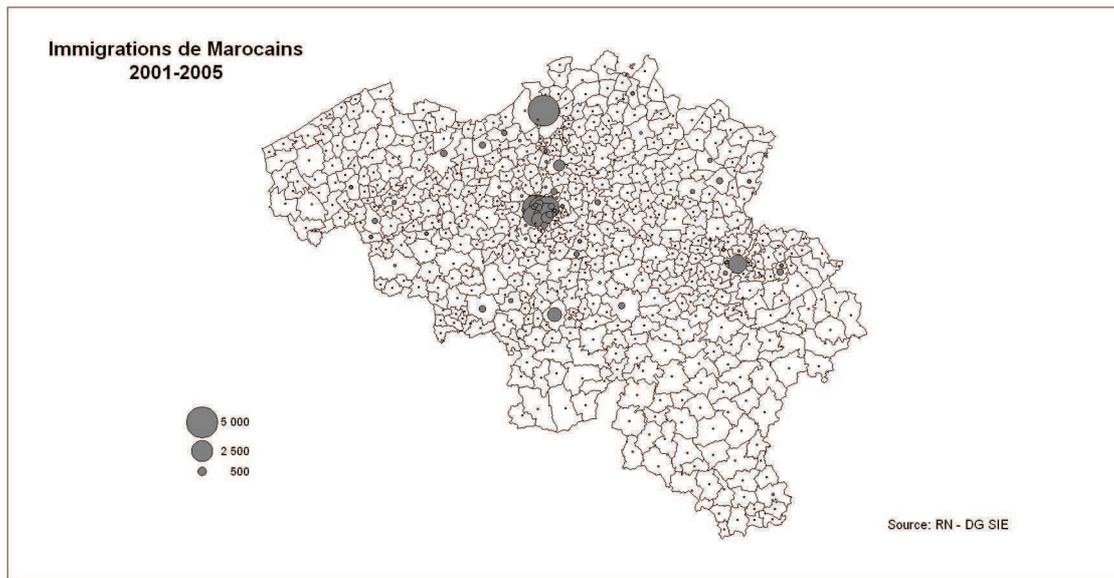


Figure 2.34

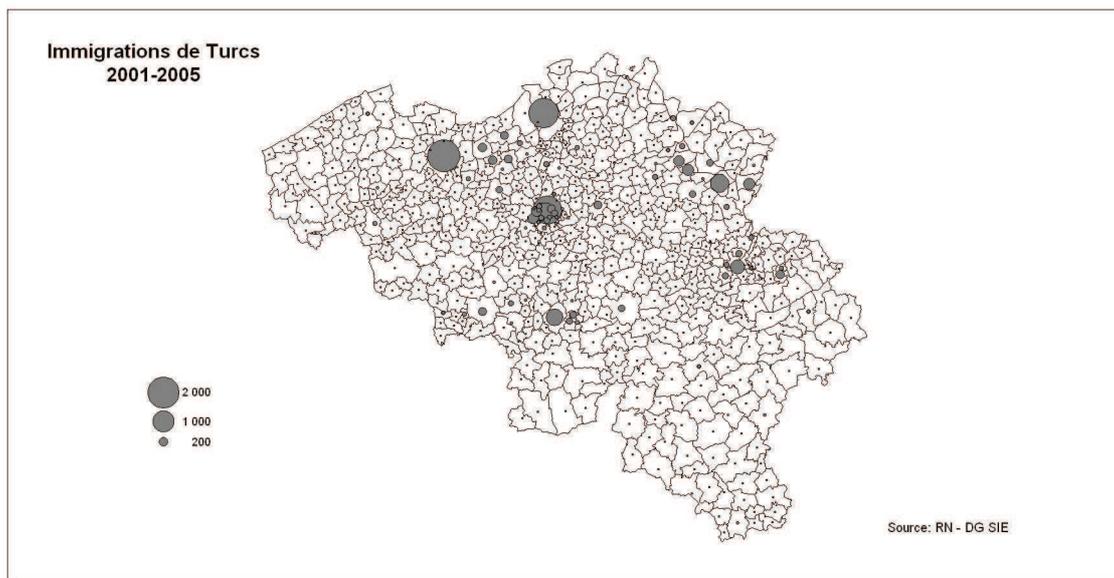
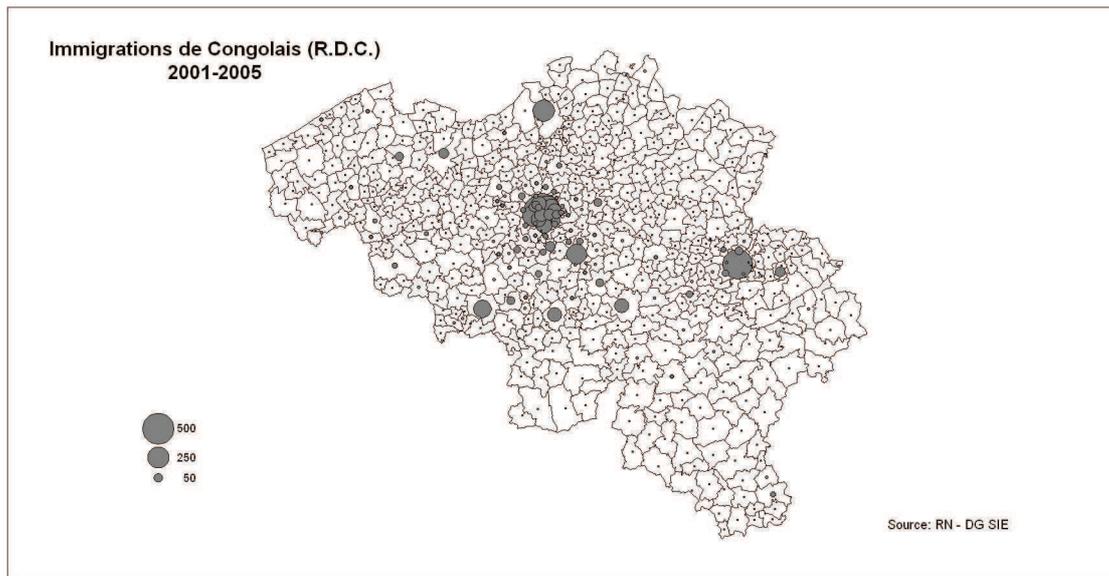


Figure 2.35



2.3. Les motifs légaux de migration²⁰

Les statistiques habituellement disponibles concernant les étrangers et les immigrants ne permettent pas de comprendre le cadre légal et les motifs de leur séjour. On peut trouver des données se rapportant au nombre d'étrangers par âge, sexe, nationalité, situation matrimoniale, commune... mais il est habituellement impossible d'avoir une information claire et précise sur les raisons qui ont permis aux personnes en question d'entrer et de résider en Belgique. Est-ce suite à une procédure de regroupement familial ? Après un mariage ? Pour poursuivre des études dans un établissement belge ? Suite à l'obtention d'un emploi en Belgique ?

La compréhension des mécanismes de l'immigration requerrait de connaître cette information, ne serait-ce que pour :

- comprendre l'évolution des courants migratoires
- saisir l'impact des mesures prises pour encadrer les flux migratoires (et parfois les limiter)
- envisager de modifier efficacement la réglementation de l'immigration en fonction d'un certain nombre d'objectifs politiques.

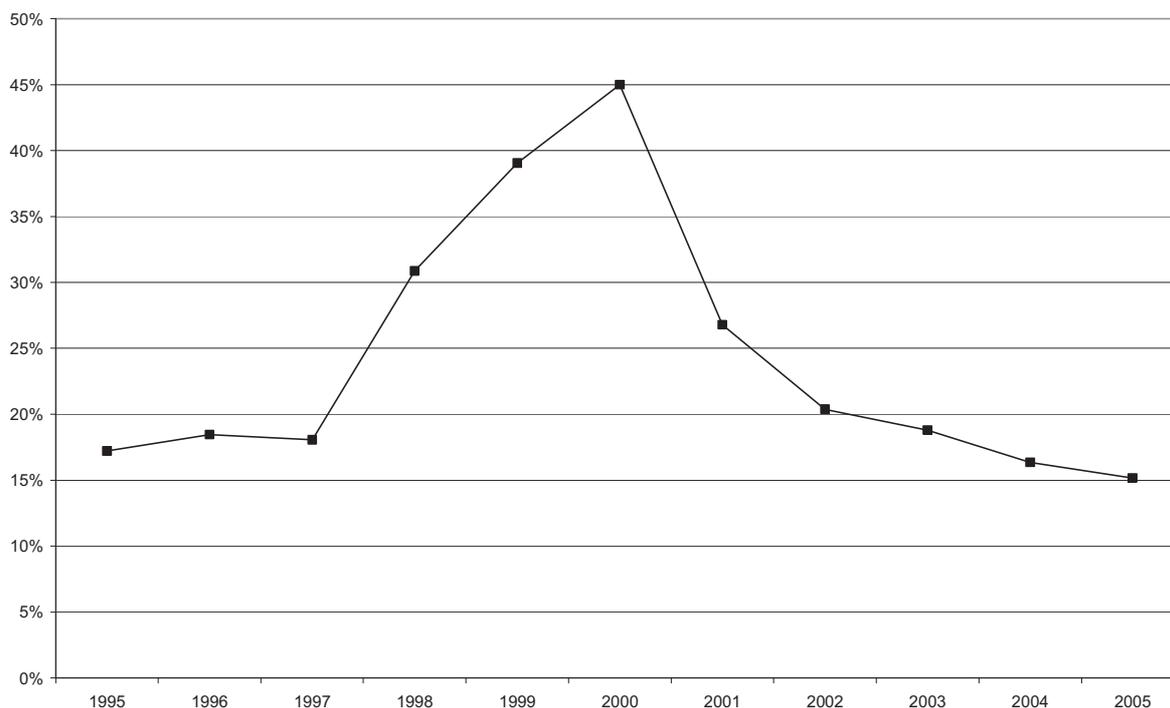
Malheureusement, comme nous le soulignons dans notre introduction méthodologique, il n'y a pas d'information fiable actuellement disponible sur ce thème des motifs de l'immigration. Ce problème est particulièrement frappant pour ce qui concerne le regroupement familial, qu'il concerne l'arrivée d'un conjoint, d'un enfant ou d'un ascendant, puisqu'il s'agit certainement de la principale source d'immigration depuis 30 ans. Certaines données indirectes, notamment relatives aux visas, permettent de comprendre que le phénomène est d'une ampleur primordiale, mais elles ne permettent assurément pas un monitoring suffisant

²⁰ Cette partie du rapport reprend partiellement une note produite précédemment pour la journée internationale du migrant du 18 décembre 2006 : Perrin, 2006g, *Les motifs de séjour et les regroupements familiaux*, Note de travail produite pour la Journée Internationale du Migrant organisé par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et support du site internet www.migrantdujour.be, 24 p.

de la situation. Des mesures simples permettront à l'avenir de remédier à ce problème (en enregistrant le motif de délivrance des titres de séjour), mais, à l'heure actuelle, les méthodes de substitution doivent être envisagées.

La partie la moins complexe à estimer serait l'immigration liée à l'asile. En 1995, suite à la mise en place d'un registre spécifique aux demandeurs d'asile, le Registre d'attente, les demandeurs d'asile ont été exclus des statistiques de l'immigration (expliquant pour partie le retournement de tendance observée dans les statistiques officielles au milieu des années 1990). On peut toutefois estimer l'immigration légale totale incluant l'asile en additionnant nouvelles demandes d'asile et immigrations officielles hors asile (fig. 2.36). Par après, on peut déduire la part de l'asile dans cette immigration. Selon cette estimation grossière, pour 2005, l'asile représenterait environ 15% du flux de l'immigration légale. Toutefois, un retour sur les données des années précédentes montre que récemment la part de l'asile a pu s'élever jusqu'à 45% en 2000 (fig. 2.36). De facto, l'asile était alors la première cause d'immigration.

Fig. 2.36 Estimation de la part des demandeurs d'asile dans les immigrations légales²¹, 1995-2005



Source : RN –DG SIE / OE
Calculs : Nicolas Perrin (GéDAP-UCL)

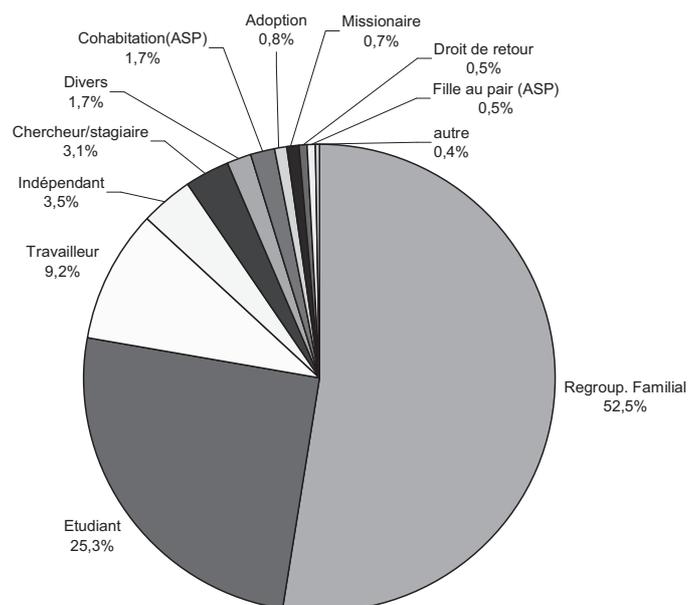
Pour ce qui concerne les autres motifs d'immigration, il n'y a pas actuellement de sources permettant d'appréhender de manière simple et fiable les flux d'entrées chaque année.

Un des rares éléments d'information provient du Service public fédéral Affaires étrangères qui produit des données sur les visas distinguant les motifs de la délivrance du visa. Ces données ne permettent toutefois qu'une estimation préliminaire, faute de mieux. En effet, elles ne couvrent pas l'ensemble des immigrés puisqu'un certain nombre de pays ne sont pas soumis au régime des visas. Par ailleurs, des personnes peuvent demander un visa, l'obtenir, mais finalement ne pas venir en Belgique. De plus, certaines personnes obtiennent un visa pour un certain type de séjour, mais obtiennent une modification de leur statut une fois en Belgique. Finalement, certaines personnes peuvent pénétrer illégalement sur le territoire belge (ou pénétrer sur le territoire belge pour une visite de courte durée qui ne nécessite pas de visa), demeurer dans le pays et faire régulariser leur situation par après sans jamais avoir demandé de visa. Malgré tout, il reste un lien entre le nombre de visas délivrés et l'immigration réelle. Ainsi, on observe que sur les 30.524 visas de longue durée (autorisant un séjour de plus de 3 mois) accordés en 2005, plus de la moitié concernent des regroupements familiaux (incluant l'arrivée d'un conjoint, d'enfant(s) ou d'ascendant(s)). La deuxième cause de délivrance des visas est la poursuite d'études (25%), loin devant l'emploi (9%). Cela signifie que le regroupement familial est certainement la première cause d'immigration aujourd'hui. Cependant, du fait de la définition même de l'indicateur, cela ne signifie pas que plus de la moitié des immigrants pénètrent en Belgique ou obtiennent un titre de séjour suite à

²¹ On a rapporté le nombre de premières demandes d'asile à la somme des immigrations enregistrées (immigrations de la DG SIE et premières demandes d'asile enregistrées par l'OE).

un regroupement familial (fig. 2.37). En effet, comme nous l'avons dit, tous les immigrants ne sont pas inclus dans cette base de données portant uniquement sur les visas. Par le passé, le nombre de demandeurs d'asile a pu être assez élevé pour dépasser celui des bénéficiaires du regroupement familial (autour de 1993 et 2000 notamment). Il convient donc d'utiliser ces données avec précaution et il conviendrait à terme de trouver une solution permettant d'aller au-delà pour appréhender plus précisément les mécanismes légaux de l'immigration.

Figure 2.37 Répartition des visas de longue durée délivrés en 2005 selon le motif du séjour



Source : Base de données « visas » du SPF Affaires étrangères
Calculs : Nicolas Perrin (GéDAP-UCL)